

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois du mois de février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Laurent RAYMOND, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Anséric LEON, Mme Brigitte LE BRET, M. Frédéric DAGORET, Mme Pascale TAFFET, M. Eric VILLEMAGNE, Mme Elisabeth LEMAURE, M. Thomas QUIENE, M. Patrick NOGIER,

Adjoints,

Mme Evelyne DUPUY, M. Philippe COLOMBAT, M. Jean-Gérard PAUMIER, M. Jean GRARD, Mme Sylviane DELANNOY, Mme Maud DUBLINEAU, M. Jean PARZANESE, M. Thierry PERIN, M. Antonio MARTINS, Mme Catherine LESIMPLE, Mme Catherine GAULTIER, M. Jaime DE MAGALHAES, Mme Elisabeth MILLEY, Mme Marie-Charlotte MOREAU, Mme Tatiana ROFFAY, M. Maxime GUIHERY, Mme Brigitte LIZE-BRUN, Mme Isabelle FAES, Mme Véronique LACROIX, M. Hicham KHABBICH,

ABSENTS EXCUSES :

Mme Chantal BOULONGNE ayant donné pouvoir à M. Anséric LEON,
M. Jean-Michel PERCHERON ayant donné pouvoir à M. Laurent RAYMOND,
Mme Blandine LENAIN ayant donné pouvoir à M. Philippe COLOMBAT,
Mme Asma MHAIH ayant donné pouvoir à Mme Pascale TAFFET,

Mme Maud DUBLINEAU a été élue secrétaire de séance.

Pour information du Conseil municipal, voici les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DECISION N°166 PORTANT CREATION DE LA REGIE UNIQUE DE RECETTES AU SEIN DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ANIMATION ET DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNE DE SAINT-AVERTIN

Il est décidé d'instituer une régie unique de recettes pour encaisser les produits des restaurations scolaires, des repas adultes, des transports scolaires, de l'étude périscolaire, d'adhésions et de participations aux activités et sorties à la Maison des Jeunes, de l'accueil périscolaire des écoles, des participations les mercredis, les petites vacances et les vacances de juillet août à l'accueil de Loisirs de Cangé, des participations aux séjours préados et ados, aux séjours en partenariat avec l'UCPA, aux séjours en mini camps, à l'Accueil de Loisirs Préados de la Bellerie, des droits d'inscription pour les Ateliers d'arts plastiques, des droits d'inscription à l'école de musique ainsi que des droits de location pour le matériel de l'Ecole de musique.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100 000 €.

DECISION N°173 PORTANT CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ACM CANGE POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DURANT LES SEJOURS D'ETE ET DES PETITES VACANCES SUR LA COMMUNE DE SAINT-AVERTIN

Il est décidé d'instituer une régie unique de recettes pour encaisser les produits d'achats alimentaires, petites fournitures pédagogiques, carburants, produits pharmaceutiques et frais médicaux en cas d'urgence.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 100 €.

POUR 2020 : DECISIONS N°174, 192, 218 ET 220 ET POUR 2021 : DECISION N°5 PORTANT SUR LE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DUREE N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS

- Pour 3 décisions, il est décidé d'autoriser l'occupation provisoire de logements :
 - 1 logement situé 17^{bis} rue de Larçay pour une durée de six mois à compter du 29 novembre 2020. Le montant du loyer mensuel s'élève à 136,30 €.
 - 1 logement situé 17^{bis} rue de Larçay pour une durée de trois mois à compter du 18 décembre 2020. Le montant du loyer mensuel s'élève à 120,77 €.
 - 1 logement situé 32 rue de Rochepinard pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Le montant du loyer mensuel actualisé s'élève à 356,98 €.
- Pour 2 décisions, il est décidé d'autoriser l'occupation provisoire de garages situés rue des Anciennes Ecoles. Ces locations sont consenties pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 pour l'un et du 1^{er} février 2021 pour l'autre.
Le montant du loyer trimestriel actualisé s'élève à 63,29 € pour l'un et 67,07 € pour l'autre.

DECISION N°180 PORTANT PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC APRES PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE AU GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHAMPS

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, le marché est conclu avec la société HERVE THERMIQUE, sise à Joué-Lès-Tours (37300) 12 rue Denis Papin, pour un montant total de 45 921,47 € HT, soit 55 105,76 € TTC.

DECISION N°191 PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC APRES PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DEMOLITION DE BATIMENTS

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, le marché est conclu avec l'entreprise HENOT TP, sise Esvres-sur-Indre (37320) Z.A. Les Perchées, pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 57 200,00 € HT, soit 68 640,00 € TTC.

POUR 2020 : DECISIONS N°208 A 210, 230 ET 231 ET POUR 2021 : DECISIONS N°6 ET 7 PORTANT DEMANDE DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

- 1 décision portant demande de l'attribution d'une subvention au titre du plan de relance 2020 pour la réhabilitation des anciennes écoles.
 - Considérant la nécessité de réhabiliter le bâtiment des Anciennes Ecoles de la ville et le coût des travaux estimé à 1 149 150,00 € HT, il est décidé de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (part exceptionnelle) la plus élevée possible pour financer ces travaux.
- 1 décision portant demande de l'attribution d'une subvention au titre du plan de relance 2020 pour la rénovation des bâtiments de Cangé.
 - Considérant la nécessité de rénover et d'agrandir les bâtiments accueillant l'école de musique et l'accueil collectif de mineurs au sein du parc de Cangé et que le coût des travaux est estimé à 2 815 500,00 € HT, il est décidé de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (part exceptionnelle) la plus élevée possible pour financer ces travaux.
- 2 décisions portant demande de l'attribution de subventions pour la rénovation du Gymnase des Grands Champs.
 - Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une rénovation thermique du Gymnase des Grands Champs ainsi que l'intégralité des sols intérieurs de ce dernier et que le coût des travaux est estimé à 2 162 000,00 € HT, il est décidé de solliciter :
 - Le Fonds Départemental de Développement le plus élevé possible ;
 - La dotation de Soutien à l'Investissement Local (dotation spécifique dans le cadre du plan de relance) la plus élevée possible pour financer ces travaux.
- 1 décision portant demande de l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental de Développement 2021 pour la couverture de deux terrains de tennis.
 - Considérant qu'il est nécessaire de couvrir deux terrains de tennis sur le site de la Bellerie dans le cadre de la phase 1 du projet de pôle sportif et que le coût des travaux est estimé à 1 012 220,00 € HT, il est décidé de solliciter le Fonds Départemental de Développement le plus élevé possible pour financer ces travaux.
- 1 décision portant demande de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la rénovation des groupes scolaires.
 - Considérant que la collectivité souhaite rénover quatre salles de classe dans les groupes scolaires et mettre en place le Plan de Mise en Sécurité dans chaque groupe scolaire afin de sécuriser ces sites et que le coût des travaux est estimé à 142 620 € HT, il est décidé de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux la plus élevée possible pour financer ces travaux.
- 1 décision portant demande de l'attribution d'une subvention au titre du DSIL 2021 pour la réhabilitation du bâtiment rue de Grandmont.
 - Considérant la nécessité de réhabiliter le bâtiment rue de Grandmont et place du 11 novembre et que le coût des travaux est estimé à 207 000,00 € HT, il est décidé de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (part exceptionnelle) la plus élevée possible pour financer ces travaux.

DECISION N°211 PORTANT PASSATION DE MARCHES PUBLICS APRES PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, les marchés sont attribués à deux entreprises pour deux lots :

Lots	Sociétés	Montants maximum annuels HT
1 – Equipements sportifs	IDVERDE 57 rue des Coudrières – 37250 VEIGNE	50 000 €
2 – Cimetière	EA ANAIS Centre Val de Loire 18 rue de la Flottière 37300 JOUE LES TOURS	15 000 €

Les marchés sont conclus pour l'année 2021. Ils pourront être reconduits 2 fois pour une période d'un an, sans pouvoir excéder 3 ans toutes périodes confondues.

DECISION N°217 PORTANT PASSATION DE MARCHES PUBLICS APRES PROCEDURE ADAPTEE POUR DES TRAVAUX DE SECURISATION DES BATIMENTS

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, les marchés sont attribués à quatre sociétés pour quatre lots :

Lots	Sociétés	Montant HT	Montant TTC
1 – Installation alarme intrusion au CTM	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE ZA de la Charpraie 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS	6 251.96 €	7 502.35 €
2 – Installation système vidéo-protection et interphone	COMASYS 317 rue Henry Potez ZAC Du Papillon 37210 PARCAY MESLAY	16 068.56 €	19 282.27 €
3 – Installation d'une barrière automatique, clôtures et renforcement portail	AKCES AUTOMATISME 1 Chemin du Petit Mail 37320 CORMERY	7 396.00 €	8 875.20 €
4 – Installation système d'alerte des risques majeurs dans les écoles	COMASYS 317 rue Henry Potez ZAC Du Papillon 37210 PARCAY MESLAY	80 768.52 €	96 922.22 €
	MONTANT TOTAL	110 485.04 €	132 582.05 €

DECISION N°219 PORTANT PASSATION DE MARCHES PUBLICS APRES PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LA FOURNITURE DE PRODUITS POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, les marchés sont attribués à cinq entreprises pour cinq lots :

Lots	Sociétés	Montants maximum annuels HT
1 – Sacs poubelle et housses pour bacs à déchets	PAREDES ZAE Le Verdoyer - BP 10 87430 VERNEUIL SUR VIENNE	6 000 €
2 – Brosserie et fournitures diverses de bâtiments	PLG GRAND OUEST Rue Nungesser et Coli – Saint-Aignan de Grand-Lieu – BP 03 44860 PONT SAINT MARTIN	6 000 €
3 – Produits d'hygiène des bâtiments	LANGLE 23 rue du Petit Plessis 37520 LA RICHE	14 000 €
4 – Ouate et essuyage	PLG GRAND OUEST Rue Nungesser et Coli – Saint-Aignan de Grand-Lieu – BP 03 44860 PONT SAINT MARTIN	15 000 €
5 – Produits d'hygiène des restaurants scolaires	LANGLE 23 rue du Petit Plessis 37520 LA RICHE	9 000 €
	TOTAL	50 000 €

Les marchés sont conclus pour une période initiale d'un an (année 2021). Ils pourront être reconduits 3 fois par période d'un an, sans excéder 4 ans, toutes périodes confondues.

DECISION N°1 PORTANT PASSATION D'UN CONTRAT DE SERVICE ET DE MAINTENANCE CONCERNANT LES LOGICIELS ESPACE FAMILLE V3 ET ARPEGE DIFFUSION AUPRES DE LA SOCIETE ARPEGE

Considérant la nécessité, liée à l'utilisation des logiciels cités, de souscrire un contrat de maintenance, il est décidé de passer un contrat de service avec la société ARPEGE – 13 rue de la Loire – CS23619 – 44236 Saint Sébastien sur Loire Cedex, pour un montant annuel de 8 740,43 € HT, pour une durée d'un an.

DECISION N°3 PORTANT PASSATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE TYPE « CONTRAT MONETIQUE » (TELETRANSMISSIONS TERMINAUX DE PAIEMENTS ELECTRONIQUES) AUPRES DE LA SOCIETE ASSYSCOM

Considérant la nécessité, liée à l'utilisation des logiciels cités, de souscrire un contrat de maintenance, il est décidé de passer un contrat de service avec la société ASSYSCOM – 3 Rue du Général MOCQUERY – 37550 Saint-Avertin, pour un montant annuel de 240 € HT, pour une durée d'un an, renouvelable 4 fois.

DECISION N°4 PORTANT MODIFICATION N°4 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC POUR DES SUPPORTS PUBLICITAIRES OU DE COMMUNICATION

Considérant que la convention d'occupation privative du domaine public pour des supports publicitaires ou de communication signée avec la société Exterion Media arrive à échéance, que Tours Métropole Val de Loire est en pleine élaboration de son Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) et qu'il est souhaitable d'attendre avant de signer un nouveau contrat, il est décidé de conclure un avenant n°4 à la convention d'occupation privative du domaine public pour des supports publicitaires ou de communication avec la société Exterion Media et ayant pour objet de prolonger la convention de 12 mois.

Les décisions prises en Conseil Métropolitain du 17 décembre 2020 et en Bureau Métropolitain du 3 décembre 2020 de Tours Métropole Val de Loire sont disponibles sur la plate-forme dédiée.

1) DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2021

M. Villemagne :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2021

LE CADRE JURIDIQUE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le rapport, présenté à l'appui de ce débat, apporte diverses informations se rapportant au contexte économique et législatif afin de permettre aux élus d'apprécier leur impact sur les postes du budget. Il présente les grandes orientations qui serviront à bâtir le budget de la commune pour l'année 2021, tant en fonctionnement qu'en investissement.

I – LE CONTEXTE NATIONAL

1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- Selon les perspectives économiques de l'organisation pour la coopération et le développement en **Europe** (OCDE), le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait diminuer de 4,5 % en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, avant de se redresser pour augmenter de 5 % en 2021.
- En **France**, le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances 2021 prévoit, après une croissance de 1,5 % en 2019, une contraction de l'activité à -10 % pour 2020 et un rebond à +8 % pour 2021.

Le plan de relance de 100 milliards d'euros devrait produire ses effets sur l'activité et permettrait de retrouver, en 2022, le niveau de richesses produites en 2019.

- La dette publique passerait de 117,5 % du PIB en 2020 à 116,2 % du PIB en 2021.

2 – LA LOI DE FINANCES 2021

En 2021, les montants des **dotations de soutien à l'investissement local** seront reconduits, ce qui devrait notamment représenter 570 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et plus d'un milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Les concours financiers aux collectivités territoriales s'élèveront à 50,3 milliards d'euros (en crédits de paiement) en 2021 contre 49,1 milliards d'euros en loi de finances pour 2020, après retraitement des mesures correspondant à la création de nouvelles compensations fiscales. Cette progression de 1,2 milliards d'euros en un an traduit le soutien apporté par l'État aux collectivités tant sur leurs recettes de fonctionnement que sur leurs investissements (progression de 0,55 milliards d'euros du FCTVA et de 0,15 milliards d'euros des crédits de paiement sur les dotations d'investissement).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable en 2021 par rapport à 2020, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

Concernant **la péréquation**, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) devraient, comme en 2020, augmenter de 180 millions d'euros.

Point important, **l'automatisation du FCTVA** qui avait été reportée devrait cette fois voir le jour en 2021. L'application de l'automatisation sera progressive. En 2021, seront concernés les collectivités et EPCI qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense (EPCI à fiscalité propre, communes nouvelles...). Un bilan sera tiré suite à cette première étape afin de procéder à des ajustements.

La baisse **des impôts de production** sera intégralement compensée pour les collectivités locales. Les impôts de production, c'est-à-dire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats, baisseront de 10 milliards d'euros en 2021. Cette mesure correspond à la suppression de la part de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) affectée aux Régions pour plus de 7,25 milliards d'euros, ainsi qu'à la réduction de moitié des impôts fonciers acquittés sur les locaux industriels au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour le bloc communal.

Les collectivités seront toutefois compensées, pour les Régions, par l'octroi d'une nouvelle part de TVA égale au montant de la CVAE perçu en 2020. Concernant les communes et EPCI, ils devraient bénéficier d'une compensation dynamique dans le temps ; en effet, la compensation évoluera en fonction des bases industrielles sur le territoire.

Le calcul de la compensation pour la commune sur le foncier bâti se fera comme suit : perte annuelle de bases (effet base conservé) x taux 2020 (taux gelés à la valeur 2020). Elle conservera néanmoins leur pouvoir de taux sur les bases résiduelles.

La loi de finances 2021 sera aussi marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la **taxe d'habitation** votée en loi de finances 2020. En effet, 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Il est à noter que sur le territoire communale, 50 % des foyers seront concernés par cette seconde phase.

Afin de compenser ces recettes liées à la taxe d'habitation, les communes percevront la part départementale sur le foncier bâti.

L'article 44 prévoit le transfert de la gestion des **taxes d'urbanisme** des Directions Départementales Des Territoires à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il prévoit également de décaler la date d'exigibilité de la taxe d'aménagement à l'achèvement de travaux alors qu'à ce jour l'exigibilité est celle de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Des précisions seront apportées dans une future ordonnance.

Enfin, à ce jour, le dispositif de Cahors n'est pas réactivé. Ce dernier a été institué en 2017 dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2020 au travers d'une contractualisation pour les collectivités qui ont les dépenses de fonctionnement les plus importantes (régions, départements, Métropole de Lyon, Corse, Martinique, Guyane, collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 millions d'euros).

Le Département, la ville de Tours ainsi que Tours Métropole Val de Loire étaient concernés par ce dispositif.

II - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR 2021

Le rapport d'orientations budgétaires pour 2021 s'inscrit dans une stratégie offensive contre les nombreux effets délétères liés à la crise sanitaire actuelle et aux effets collatéraux associés et s'associera au plan de relance. Elle s'articule autour des axes suivants : budget de fonctionnement pour faire face à la crise sanitaire actuelle, maintien des taux des impôts directs locaux, maintien d'un niveau élevé d'investissement et recours modéré à l'emprunt.

1. Un budget à la hauteur des enjeux de la crise sanitaire actuelle

Le budget 2021 de fonctionnement comprend des actions spécifiques pour permettre à la commune, aux commerçants et aux administrés de faire face à la crise sanitaire.

Accompagnement social

- ✓ Un renforcement des moyens du CCAS
 - Fonds de soutien d'accompagnement [psychologique](#) (y compris pour les agents municipaux)
 - Fonds de soutien à la prise en charge de la [restauration scolaire](#)

Accompagnement à la relance de l'activité économique et associative :

- ✓ Poursuite des actions de communication [#noscommerçantssontessentiels](#)
 - ✓ Mise à disposition gratuite des [espaces de publicité](#) auprès des commerçants
 - ✓ Fonds de relance au soutien des [événements associatifs](#)
 - ✓ Le budget consacré à la culture devra pouvoir être en capacité [de soutenir le milieu de la culture](#) dès que les conditions sanitaires le permettront. Il devrait être à hauteur du budget 2020

Actions environnementales et citoyennes :

- ✓ Incitation aux déplacements [mobilités douces](#) des agents
- ✓ Poursuite et amplification de la valorisation de [l'éco pâturage](#)
- ✓ Partenariat [apicole](#)
- ✓ Renouvellement et amélioration des [éclairages](#)
- ✓ Audit pour [améliorer l'efficacité énergétique](#) des bâtiments communaux
- ✓ Gestion des [espaces naturels et boisés](#)
- ✓ Un budget pour chacun des conseils de quartiers
- ✓ Installation du [conseil municipal des jeunes](#)

2. Un maintien des taux de fiscalité dans le contexte particulier de la suppression progressive de la taxe d'habitation

Conformément à sa stratégie fiscale, il est proposé de maintenir le taux de fiscalité de la taxe sur le foncier bâti et non bâti à hauteur des taux de 2020.

La particularité cette année est que le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera égal au taux communal de 2020 et au taux départemental de 2020.

3. Les principaux projets d'investissements pour 2021

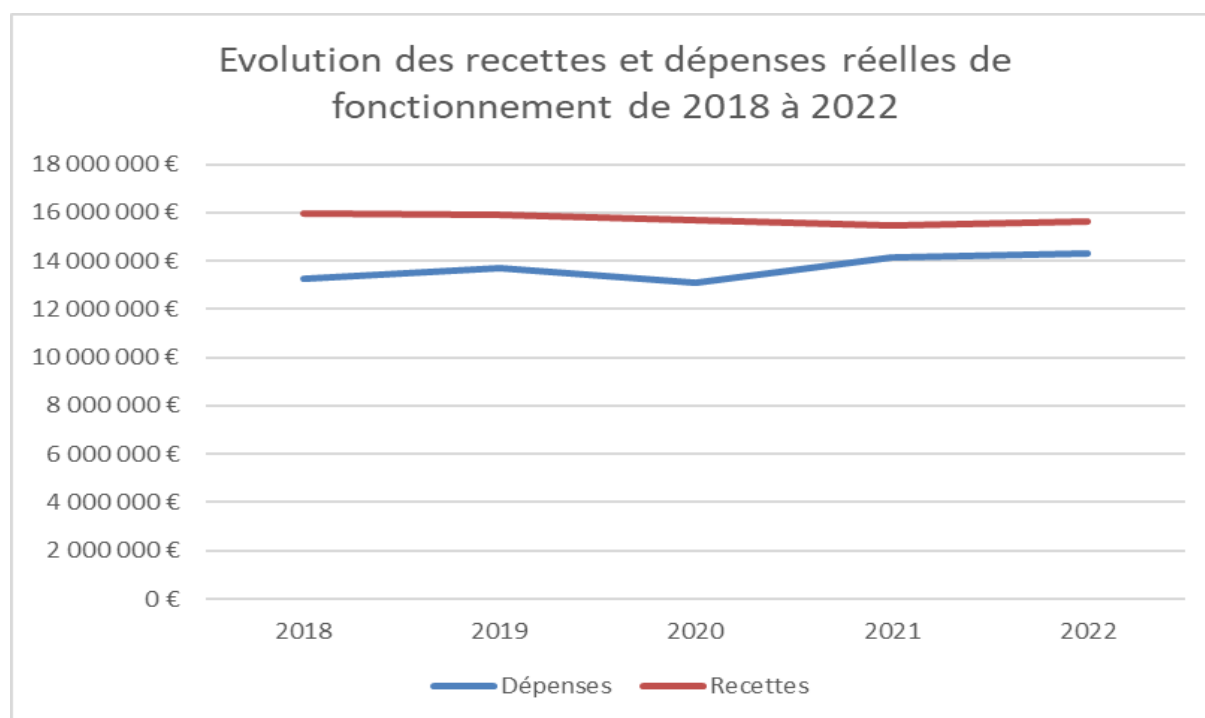
Pour 2021, les dépenses d'investissement s'élèveront à environ 5 millions d'euros et permettront de consolider et de mettre en œuvre les investissements liés :

- *Aux services à la population*
 - Sport :
 - Poursuite d'aménagement du pôle sportif Bellerie : construction de terrains de tennis couverts à la Bellerie
 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase des Grands Champs
 - Aménagement complémentaire halle de tir à l'arc
 - Education :
 - Réfection complète d'une salle par groupe scolaire
 - Divers travaux de réfections
 - Santé et solidarité :
 - Poursuite de l'inclusion par l'emploi des personnes en situation de handicap
 - Livraison et lancement de plusieurs programmes de logements à caractère social
 - Culture :
 - Engager la rénovation du site de Cangé en priorisant la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité conformément aux engagements pris antérieurement
 - Etude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des Anciennes écoles
 - Aménagement et amélioration du site de Port Avertin – La Guinguette
 - Amélioration technique et énergétique de l'Annexe et de l'Atrium (scène, éclairage LED)
- *A la mobilité*
 - Travaux de mise en accessibilité des trottoirs et des espaces publics
 - Aménagement mode doux au pôle sportif de la Bellerie
 - De manière globale, il sera proposé des aménagements consécutifs à l'étude de mobilité. Le développement des liaisons douces, la maîtrise des flux et de la vitesse de circulation seront une priorité
 - Lancement de l'étude pour l'aménagement d'un espace multimodal tourné vers les énergies renouvelables à l'actuelle place de la gare
 - Dernière tranche de travaux dans le quartier Balzac par la rénovation complète des trottoirs
 - La pérennisation des aménagements sécuritaires rue du Nouveau Bois
 - Réfection de la rue de la Castellerie Est
 - Création de plateaux dans diverses rues
- *A la transition énergétique*
 - Modernisation et amélioration de la performance de l'éclairage public : travaux de dissimulation des réseaux rue de Cormery
 - Modernisation de l'éclairage public dans le quartier dit des Peintres
 - Le remplacement des lumières des candélabres tiendra une part importante dans le cadre de l'utilisation du fonds d'investissement que la collectivité verse chaque année à la Métropole, compétente dans ce domaine. D'autre part, les éclairages au sein des

- bâtiments communaux seront remplacés afin de réduire au maximum les consommations d'électricité
- Couverture d'une partie du parking de la piscine municipale La Plage par des panneaux photovoltaïques (ombrières)
- Travaux d'amélioration énergétique du patrimoine communal (travaux d'isolation, changement des menuiseries, etc.)
- Profiter du renouvellement du parc automobile afin d'atteindre 50 % de véhicules en énergie propre
- Fin de l'équipement des écoles d'une zone de rafraîchissement pour limiter les effets des fortes chaleurs
- *A la qualité du cadre de vie*
 - **Sécurisation** des bâtiments communaux (dont les écoles), par le développement des dispositifs de **contrôle d'accès, d'installation de vidéosurveillance**
 - **Embellissement** de la ville, travaux paysagers, plantation d'arbres, installation et développement d'espaces partagés
 - Développement numérique pour favoriser la gestion de la relation avec et entre citoyens

En conclusion, l'année 2020 aura évidemment un impact sur ce début de mandat : les recettes de fonctionnement de la ville auront connu une baisse conjoncturelle et les réponses à la crise sanitaire et économique ont nécessité l'engagement d'actions fortes pour soutenir la population et l'activité économique de notre ville. La situation financière de celle-ci ne sera cependant pas remise en cause, notamment grâce à des bons fondamentaux de gestion.

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Ce graphique représente l'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement sur la période de 2018 à 2022, hors produits de cession.

Les années 2021 et 2022 sont des estimations.

1 - LES RECETTES

Comme chaque année, la collectivité veillera à maintenir un niveau de recettes stable, autour de 15 millions d'euros.

a. Impôts et taxes

Du fait du faible dynamisme de l'indice des prix à la consommation, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de +0,2 %. Pour rappel, la valeur des revalorisations des années a été respectivement de 1,2 % en 2018, 2,2 % en 2019 et 1,2 % en 2020.

Au vu de la suppression de la taxe d'habitation, la collectivité ne percevra plus de compensations portées jusqu'ici au compte 74835. Le plan de compte M14 a été adapté et les compensations liées à la THRP seront portées au compte 73111 : Impôts directs locaux.

C'est pourquoi nous pourrions noter une forte hausse sur cette nature comptable dans nos prévisions budgétaires.

Les attributions de compensations de Tours Métropole Val de Loire ainsi que la dotation de solidarité communautaire seraient reconduites comme en 2020.

Au vu des recettes perçues sur l'exercice 2020, les droits de mutation sont estimés à 680 000 €.

Les prévisions de recettes liées à la fiscalité sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Articles		Crédits ouverts au bp 2020	Projection au bp 2021	Variation en €	Variation en %
73111	Taxes foncières et d'habitation	8 050 000,00 €	8 321 000,00 €	271 000,00 €	3 %
73211	Attribution de compensation	1 664 000,00 €	1 655 500,00 €	- 8 500,00 €	- 1 %
73212	Dotation de solidarité communautaire	280 059,00 €	280 059,00 €	0,00 €	0 %
7336	Droits de place	2 700,00 €	2 750,00 €	50,00 €	2 %
7337	Droits de stationnement	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0 %
7343	Taxe sur les pylônes électriques	15 000,00 €	15 300,00 €	300,00 €	2 %
7351	Taxe sur l'électricité	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0 %
7368	Taxes sur la publicité	34 000,00 €	34 000,00 €	0,00 €	0 %
7381	Taxe afférente aux droits de mutation	680 000,00 €	680 000,00 €	0,00 €	0 %
		10 866 059,00 €	11 128 909,00 €	262 850,00 €	2,42 %

b. Produits des services et du domaine

Les produits des services sont évalués à 1,95 millions d'euros, soit -4 % par rapport au BP 2020.

Cette baisse envisagée est liée à la situation sanitaire et proviendrait, d'une part, de la diminution des locations de salles, des fermetures temporaires des équipements et, d'autre part, d'une jauge réduite en capacité d'accueil à la médiathèque, dans notre salle de spectacle, à la piscine municipale.

Une uniformisation, entre l'ensemble des communes de la Métropole, des taux de mise à disposition du personnel actée par la CLECT de 2020 a engendré également un ajustement des recettes.

Articles		Crédits ouverts au bp 2020	Projection au bp 2021	Variation en €	Variation en %
70311	Concessions cimetière	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	0 %
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	9 500,00 €	29 000,00 €	19 500,00 €	205 %
70388	Autres redevances et recettes diverses	195 000,00 €	195 000,00 €	- €	0 %
70611	Redevances d'enlèvement des ordures ménagères	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0 %
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	145 000,00 €	120 000,00 €	- 25 000,00 €	- 17 %
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	35 000,00 €	35 000,00 €	- €	0 %
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	125 000,00 €	100 000,00 €	- 25 000,00 €	- 20 %
7066	Redevances et droits des services à caractère social	700 000,00 €	700 000,00 €	- €	0 %
7067	Redevances et droits des services à caractère scolaire ou périscolaire	500 000,00 €	500 000,00 €	- €	0 %
70688	Autres prestations de service	7 500,00 €	7 500,00 €	- €	0 %
7083	Locations diverses	55 000,00 €	40 000,00 €	- 15 000,00 €	- 27 %
70841	Reversement du CCAS	130 000,00 €	132 000,00 €	2 000,00 €	2 %
70845	aux communes membres du GFP	81 000,00 €	54 000,00 €	- 27 000,00 €	- 33 %
70878	par d'autres redevables	10 000,00 €	4 000,00 €	- 6 000,00 €	- 60 %
7088	Autres produits des activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0 %
		2 033 000,00 €	1 956 500,00 €	- 76 500,00 €	- 4 %

c. Dotations, subventions et participations

Il est proposé de baser la recette communale liée à la dotation globale de fonctionnement en tenant compte d'un écrêtement identique à 2020 pour la ville car à ce jour le niveau d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes n'est pas connu.

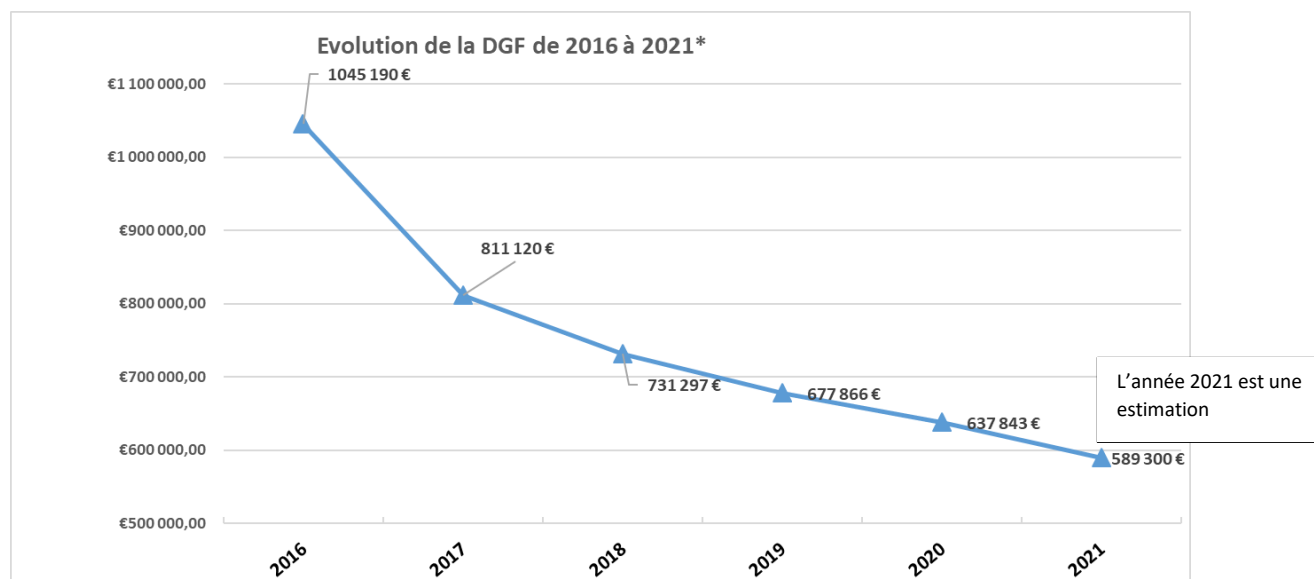
La variation de population étant à la baisse (-77 habitants entre janvier 2020 et janvier 2021), cela impliquera également une baisse de la dotation globale.

De plus, concernant les dotations provenant de la Métropole, le rapport d'orientations budgétaires n'ayant été établi à ce jour, il est proposé de répartir sur les réalisations 2020 et de porter leur montant à 264 000 €.

Le tableau ci-dessous retrace chaque poste de recettes :

Articles		Crédits ouverts au bp 2020	Projection au bp 2021	Variation en €	Variation en %
7411	Dotation forfaitaire	628 288,00 €	589 300,00 €	- 38 988,00 €	- 6 %
74127	Dotation nationale de péréquation		50 000,00 €	50 000,00 €	
744	FCTVA	9 000,00 €	9 000,00 €	- €	0 %
74712	Emplois d'avenir	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	0 %
74718	Autres subventions et participations de l'Etat	64 000,00 €	64 000,00 €	- €	0 %
7472	Subventions région	34 000,00 €	33 000,00 €	- 1 000,00 €	- 3 %
7473	Subventions département	31 000,00 €	31 000,00 €	- €	0 %
74741	Subventions communes membres du GFP	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0 %
74748	Subventions communes hors GFP	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	0 %
74751	Groupements de collectivités	248 000,00 €	264 000,00 €	16 000,00 €	6 %
7478	Subventions autres organismes publics	1 065 000,00 €	1 065 000,00 €	- €	0 %
74832	Attribution du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle	12 000,00 €	14 000,00 €	2 000,00 €	17 %
74834	Compensation Etat exonération Taxes foncières	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	0 %
74835	Compensation Etat exonération Taxe d'habitation	200 000,00 €	- €	- 200 000,00 €	- 100 %
7485	Dotations titres sécurisés	8 580,00 €	12 130,00 €	3 550,00 €	41 %
		2 329 868,00 €	2 161 430,00 €	- 168 438,00 €	- 7 %

Rappel de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement :



d. Autres produits de gestion courante

Le produit attendu des locations d'immeubles (logements, garages, commerces) est estimé à 90 000 €, tout comme en 2020.

e. Produits exceptionnels

Constitués des remboursements de sinistres versés par l'assurance de la commune, de divers partenariats et de mécénats culturels, leur montant prévisionnel est à nouveau évalué à 50 000 €.

f. Les atténuations de charges

Ce montant est estimé à 90 000 € pour 2021 et correspond à l'estimation des remboursements par notre assurance statutaire de charges de personnel pour longue maladie, maternité, invalidité, accident de travail.

2 - LES DEPENSES

De manière globale, la variation des dépenses réelles de fonctionnement sera en augmentation. Les premières évaluations font apparaître une évolution prévisionnelle de l'ordre de 1,80 % (soit environ 250 000 €).

Cette hausse est principalement liée :

- Aux dépenses complémentaires liées à la Covid-19 (environ +14 000 € pour les masques, le gel hydro alcoolique, les lingettes, le papier)
- A la volonté d'augmenter la subvention au CCAS, lequel disposera d'une intervention potentielle majorée de 50 000 € cette année, y compris la reprise du résultat 2020, afin de mettre en place des actions de soutien pour les personnes impactées par la crise sanitaire

Il est à noter que la ville assure en régie un très grand nombre de services à la population, à savoir : la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil du jeune enfant, l'école de musique, la programmation culturelle, l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux, le fleurissement, la propreté urbaine, etc...

a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général constituent des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services. Elles regroupent les achats de fournitures diverses, les produits alimentaires (y compris l'augmentation liée au développement des produits bio dans nos restaurants scolaires), les fluides (électricité, carburant), les prestations de services extérieurs (téléphonie, maintenance des équipements municipaux), les assurances, etc...

Les investissements réalisés permettent à la collectivité de limiter les hausses liées aux dépenses énergétiques.

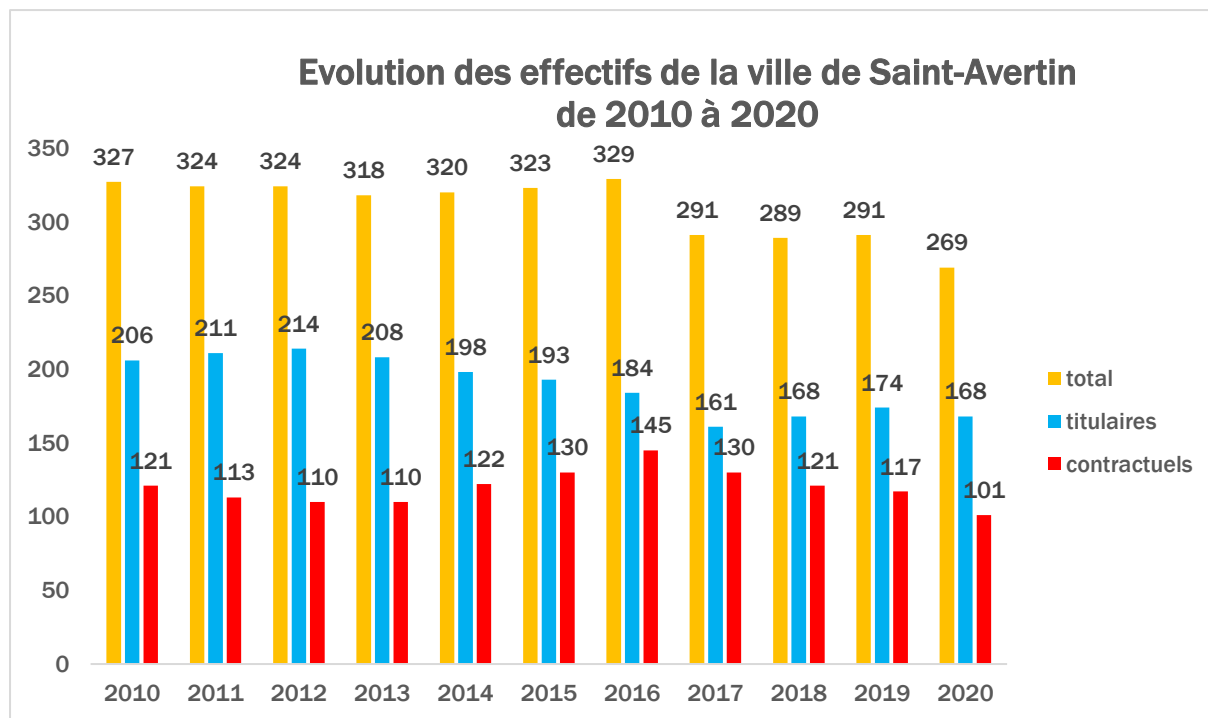
Le chapitre des charges à caractère général est confronté aux augmentations du coût des biens et services mais aussi aux nouvelles dépenses générées par la crise sanitaire liée à la Covid-19 (masques, désinfectant, gel hydro alcoolique, essuie main, etc...).

L'objectif est d'assurer la plus grande maîtrise de ces dernières, elles seraient de l'ordre de 3,3 millions d'euros, soit en hausse de 75 000 €.

b. Les dépenses de personnel

Présentation de la structure des effectifs et de l'évolution des dépenses de personnel en application de l'article L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – article 107 et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

EVOLUTION DES EFFECTIFS



* Effectifs 2020 arrêtés au 31 décembre 2020 qui n'intègrent plus les agents en disponibilité (-8 titulaires par rapport à décembre 2019). Le tableau ci-dessous présente les autres éléments venus impacter le nombre de titulaires. Quelques postes de contractuels (Surveillance des cantines, Futsall, Piscine, service civique) ne sont pas pourvus (surveillances de cantine) notamment en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19.

Les effectifs 2020 marquent la continuité de la politique entamée pour étudier la situation des agents contractuels et les faire accéder, quand cela est statutairement possible et répond à un besoin pérenne, à la mise au stage. C'est ainsi 10 agents qui ont été pérennisés sur l'année 2020 après 8 sur l'année 2019.

Au vu du différentiel négatif de titulaires entre les deux dernières années malgré la mise au stage de 10 agents, le tableau ci-dessous vous permet de mieux appréhender le différentiel décembre 2019-décembre 2020.

Titulaires présents au 31 décembre 2020	Titulaires en disponibilité comptabilisés en 2019	Postes titulaires en cours de recrutement	Titulaires remplacés par des contractuels	Radiation après détachement en 2020
168	8	1	5	2

statut	catégorie A	catégorie B	catégorie C	Emplois hors catégories	total
titulaires	17	37	114		168
contractuels	3	11	36	51	101
total effectifs	20	48	150	51	269

Les situations des agents contractuels continueront de faire l'objet d'études précises pour statuer sur l'opportunité de les faire accéder au statut de fonctionnaire.

L'évolution des effectifs liée aux nouveaux rythmes scolaires qui seront mis en place à la rentrée 2021 n'est à ce stade pas mesurable et pourra l'être dès lors que l'organisation applicable en septembre 2021 sera fixée.

En ce qui concerne le temps de travail à la ville de Saint-Avertin, il est toujours sur la base de 1 607 heures effectives travaillées par an.

A charge de travail constante et en dehors des recrutements en cours, les effectifs 2020 sont relativement stables. Seuls deux postes ont été créés sur l'année. Celui d'un renfort polyvalent au domaine de la petite enfance et celui d'un agent supplémentaire au service informatique.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (chapitre 012)

Le CA 2020 fait état d'une baisse importante de la masse salariale :

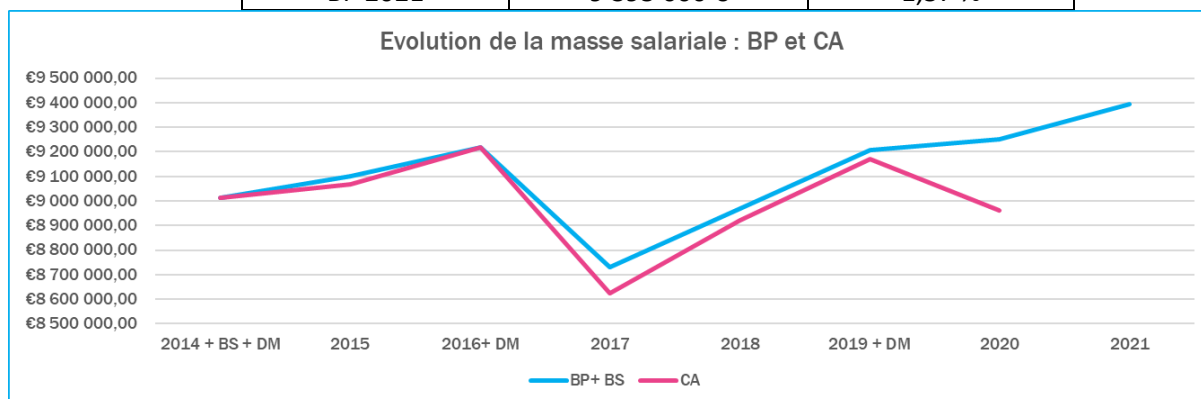
CA 2018	8 919 663,51 €	3,42 %
CA 2019	9 172 363,07 €	2,82 %
CA 2020	8 960 268,46 €	- 2,30%

Les principaux facteurs de cette diminution sont en grande partie liés à la crise sanitaire et proviennent de :

- Un moindre recours à des contractuels par rapport à 2019 : - 136 000 €
- Un recours bien inférieur aux heures complémentaires et supplémentaires chez les titulaires : - 25 000 €
- Les dépenses prévues mais non réalisées (saisonniers pris en charge par la Métropole, postes non pourvus ou restés vacants sur une période donnée, baisse de la convention financière avec TMVL) : - 93 000 €
- La baisse de la contribution au FIPHFP : - 6 000 €
- La baisse structurelle de la masse salariale entre les départs et les arrivées : - 17 000 €

Les prévisions budgétaires des dépenses de personnel depuis 2014

BP 2014	8 911 650 €	1,05 %
BP 2014 + BS + DM	9 011 650 €	1,12 %
BP 2015	9 100 000 €	0,98 %
BP 2016 + DM	9 219 000 €	1,31 %
BP 2017	8 730 000 €	- 5,30 %
BP 2018	8 968 000 €	2,73 %
BP 2019 + DM	9 207 000 €	2,67 %
BP 2020	9 250 000 €	0,47 %
BP 2021	9 395 000 €	1,57 %



Ce budget prévisionnel 2021, par rapport au BP 2020, intègre à hauteur de + 1,41 % les mesures réglementaires imposées par l'Etat et les éléments incompressibles liés aux évolutions de carrière, à savoir :

- L'impact en année pleine des avancements d'échelons et de grades 2020 : + 53 624,83 € (+ 0,58 %)
- La prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons 2021 : + 34 353,48 € (+ 0,37 %)
- L'impact en année pleine des évolutions de régime indemnitaire 2020 : + 5 000 € (+ 0,05 %)
- L'impact de l'augmentation du SMIC : + 8 000 € (+ 0,09 %)
- L'application du PPCR en 2021 : + 29 928 € (+ 0,32 %)

Afin de compléter les évolutions réglementaires, il faut noter la mise en œuvre d'une indemnité de fin de contrat qui sera versée pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle sera versée à l'issue des contrats d'une durée inférieure ou égale à un an conclus pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou sur le fondement des [articles 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984](#). Le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent au titre du contrat, et le cas échéant de ses renouvellements.

Au-delà des évolutions réglementaires, la modification de l'organigramme entraîne une hausse de 67 000 € correspondant à 2 emplois qui seront recrutés en cours d'année :

- Un directeur de pôle moyens généraux,
- Un emploi d'assistant au secrétariat général.

Le CIA verra son montant inchangé à hauteur de 50 000 €.

Les évolutions prévisionnelles 2022 :

En 2022, il n'y aura plus d'impact financier sur la masse salariale lié au Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations.

Les effectifs de la collectivité seront eux adaptés en fonction de l'activité mais il n'est pas envisagé de procéder à des modifications significatives au-delà d'ajustements ponctuels. Ces deux facteurs combinés devraient conduire à une augmentation très modérée de la masse salariale, inférieure à 2 % par rapport au BP 2021.

Les effectifs au 1^{er} janvier 2022 feront apparaître une hausse due essentiellement :

- Aux recrutements annoncés ci-dessus opérés en 2021
- Si la situation sanitaire est revenue à la normale, aux recrutements sur les postes existants mais non pourvus à ce jour faute de besoin
- A la mise au stage d'agents contractuels quand la situation le permet

c. Les autres charges de gestion courante

Les indemnités, les frais de formation et les frais de mission des élus sont évalués à 175 400 € pour 2021.

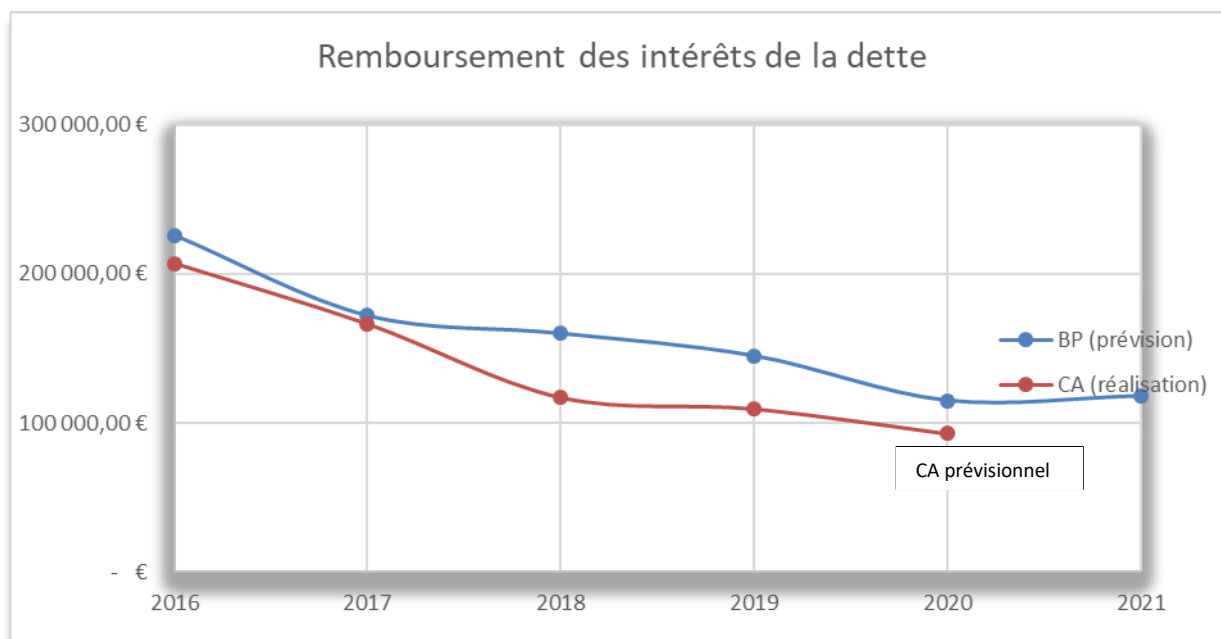
Ce chapitre tient également compte des subventions versées aux associations locales mais aussi de la participation à la scolarisation des enfants Saint-Avertinois accueillis dans des établissements extérieurs à la commune. Leur montant est évalué à 464 000 €.

Le montant prévisionnel de la contribution **communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire** est évalué à 334 000 €, comme en 2020.

La subvention versée au CCAS serait portée à 180 000 €. En effet, au vu du contexte économique, la collectivité souhaite aider ses administrés affectés par la crise sanitaire et économique.

d. Les charges financières

Compte tenu du faible endettement de la ville et des taux d'intérêts toujours bas, le montant prévisionnel des intérêts d'emprunts pour 2021 est estimé à 118 000 €.



Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement

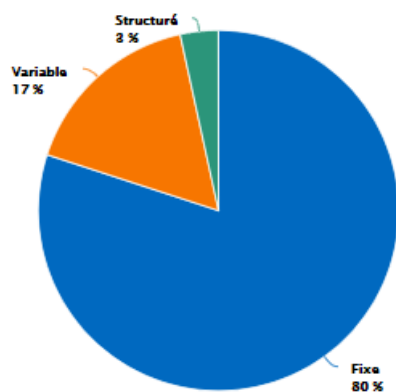
	BP 2020	Projection 2021	Projection 2022
Recettes réelles	15 458 927,00 €	15 496 839,00 €	15 651 807,00 €
Dépenses réelles	13 917 400,00 €	14 167 342,00 €	14 309 415,00 €
Autofinancement	1 541 527,00 €	1 329 497,00 €	1 342 392,00 €

IV – CARACTERISTIQUES DE L'ENDETTEMENT

1) Composition de la dette

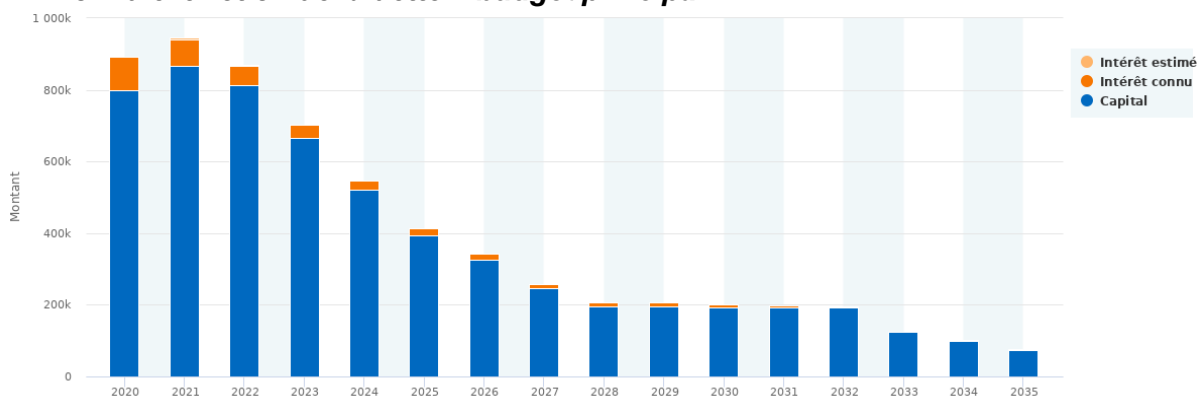
Budget	Capital restant dû au 31.12.2019	Capital restant dû au 31.12.2020	Part taux fixe	Part taux variable	Taux moyen de la dette
Principal	4 372 248,95 €	5 104 950,26 €	80,02 %	19,98 %	1,94 %

Répartition par risque au 31/12/2020

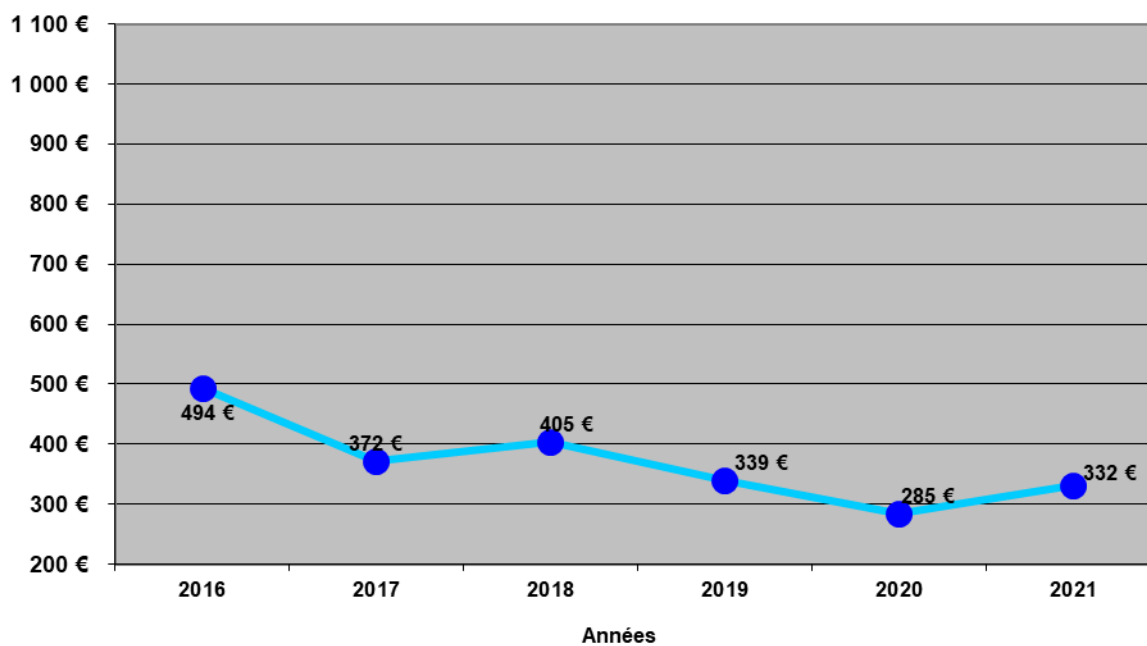


2) Encours de la dette

Profil d'extinction de la dette – budget principal



DETTE PAR HABITANT AU 1er JANVIER



A titre de comparaison, l'endettement moyen des communes de la même strate s'élevait à 850 € par habitant en 2019 (source Préfecture d'Indre-et-Loire).

3) Classification des emprunts en fonction du risque de taux - Charte GISSLER

Instituée après la crise de 2008, à la suite de la dénonciation par certains élus locaux de la présence dans leur dette de prêts qu'ils qualifiaient de toxiques, cette charte est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

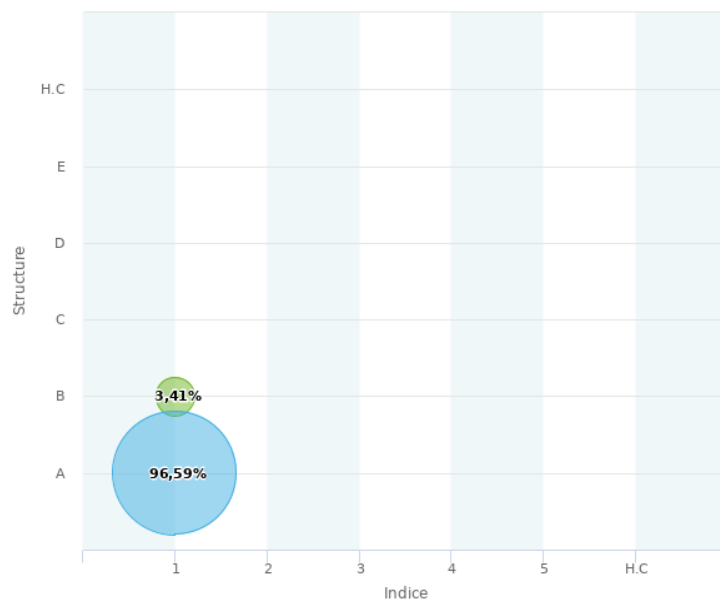
Elle permet de classer les emprunts en fonction des risques de taux encourus et par voie de conséquence d'informer sur le niveau du risque global pris par la collectivité sur la totalité de son encours.

Cette Charte propose de classer les produits structurés en fonction de deux critères :

- L'indice sous-jacent : classement de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé)
- La structure du produit : classement de A (risque faible) à F (risque élevé)

Par souci de clarté, les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1, bien qu'ils ne soient pas des produits structurés.

Ainsi, comme l'illustre le graphique ci-dessous, sur le budget principal, 96,59 % des emprunts sont classés en A1.



V – LES NIVEAUX D'ÉPARGNE

Compte tenu de l'engagement de la collectivité dans le soutien pour la relance économique, les associations ainsi que les administrés étant dans le besoin, les ratios d'épargne subissent une forte variation entre 2020 et 2021.

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	ROB 2021	Evolution 2021/2020
Epargne de gestion	2 152 114 €	1 689 809 €	1 656 527 €	1 447 497 €	-12,60 %
Epargne brute	1 993 114 €	1 544 809 €	1 541 527 €	1 329 497 €	-13,80 %
Epargne nette	933 114 €	705 809 €	711 527 €	439 497 €	-38,20 %

* Epargne de gestion = différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

* Epargne brute = différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette.

* Epargne nette = épargne brute moins le remboursement du capital de la dette.

VI – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) LES RECETTES

a. Les subventions attendues en 2021

La ville recherchera un maximum de financements, auprès de l'Etat (DETR, DSIL), du Département au titre du F2D (Fonds Départemental de Développement) et de la Métropole au titre des fonds de concours de droit commun sur tous les projets inscrits au plan pluriannuel d'investissement. Le SIEIL sera également sollicité pour tous les projets relatifs à l'éclairage public ainsi que pour les acquisitions de véhicules électriques, l'installation de stations de recharge, l'installation de vidéosurveillance.

Le taux de subventionnement escompté sur les projets est de 30 % en moyenne.

La collectivité a d'ores et déjà sollicité la préfecture pour des subventions entrant dans le cadre du plan de relance. Ce plan de relance économique de la France de 2020-2022 est un programme mis en place par le gouvernement français dans le but de relancer l'économie française à la suite de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19. Les thématiques portées dans ce plan sont la transition écologique, la préservation du patrimoine historique, la rénovation thermique des bâtiments publics.

b. Le fonds de compensation de la TVA

Nous percevrons en 2021 le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées au cours de l'exercice 2020. Nous pouvons estimer la recette à percevoir à 600 000 €.

c. Taxe d'aménagement

Son montant perçu par la Métropole et reversé à la Ville est estimé à 100 000 € pour 2021.

d. Le produit des cessions d'immobilisations

Un immeuble situé rue de Verdun devrait être cédé à Nexity pour un montant de 165 000 € en vue de la réalisation d'un programme immobilier comprenant des logements sociaux.

e. L'emprunt

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 est de 5 104 950,26 €, soit une hausse de 732 701,31 € par rapport au 1^{er} janvier 2020.

Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2020	4 372 248,95 €
Emprunts nouveaux	1 532 000,00 €
Remboursement du capital de la dette	799 298,69 €
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2021	5 104 950,26 €

Depuis 2019, seuls deux emprunts ont été contractés. Un prêt de 1 500 000 € pour la construction de la halle de tir à l'arc et un prêt à taux 0 de 32 000 € auprès de la CAF pour la construction du bâtiment multi accueil Trampoline.

2) LES DEPENSES

a. Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement prévisionnel du capital de la dette s'élèvera en 2021 à 890 000 €.

b. Les opérations d'équipement, plan pluriannuel d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement s'établirait à hauteur de 5 130 000 €, somme incluant le fonds annuel d'investissement de 550 000 € HT versé à la Métropole pour la réalisation des dépenses transférées depuis 2017 ainsi que le fonds de concours complémentaire de 550 000 € HT.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les prévisions d'investissement à 2 ans pour le budget communal et l'enveloppe métropolitaine sont les suivantes :

	2021	2022
Voirie et mobilité	1 211 300,00 €	2 091 500,00 €
Aménagements de voirie	616 000,00 €	799 000,00 €
Eclairage public	331 300,00 €	337 500,00 €
Espace multimodal destiné aux énergies renouvelables	83 000,00 €	834 000,00 €
Espaces verts métropolitains	71 000,00 €	71 000,00 €
Mise en accessibilité	50 000,00 €	50 000,00 €
Aménagements modes doux à la Bellerie	60 000,00 €	

Services à la population	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Continuité de la Bellerie	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Cangé	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Economies d'énergie et amélioration énergétique des bâtiments	1 146 700,00 €	730 000,00 €
Travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine dans les groupes sportifs	294 700,00 €	500 000,00 €
Travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine dans les groupes scolaires	231 000,00 €	30 000,00 €
Travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine dans les autres bâtiments municipaux	621 000,00 €	200 000,00 €
Qualité de vie	772 000,00 €	358 500,00 €
Travaux de sécurisation et contrôle d'accès	150 000,00 €	150 000,00 €
Espaces verts municipaux	70 000,00 €	73 000,00 €
Autres dépenses	25 000,00 €	25 000,00 €
Dépenses pour les services municipaux (outils informatiques, véhicules et autres, etc.)	527 000,00 €	110 500,00 €

Le financement de la section d'investissement serait le suivant :

	BP 2020	Projection 2021	Projection 2022
Opérations d'équipements	5 743 524,00 €	5 130 000,00 €	5 180 000,00 €
Emprunts	830 000,00 €	890 000,00 €	834 000,00 €
Total des dépenses	6 573 524,00 €	6 020 000,00 €	6 014 000,00 €
Recettes d'investissement	910 074,00 €	1 042 000,00 €	950 000,00 €
Cessions	2 535 000,00 €	165 000,00 €	- €
Total des recettes	3 445 074,00 €	1 207 000,00 €	950 000,00 €
Besoin de financement	3 128 450,00 €	4 813 000,00 €	5 064 000,00 €
Autofinancement prévisionnel	1 541 527,00 €	1 329 497,00 €	1 342 392,00 €
Emprunts nouveaux	1 586 923,00 €	3 483 503,00 €	3 721 608,00 €
Financement du besoin	3 128 450,00 €	4 813 000,00 €	5 064 000,00 €

M. le Maire

Merci Eric pour cette présentation exhaustive. Je ne vais pas faire de paraphrase et revenir dessus. Il s'agit juste de prendre acte, c'est habituel ce rapport d'orientations budgétaires. Avant, on parlait de débat d'orientations budgétaires. On aura bien évidemment des échanges.

Ce rapport d'orientations budgétaires est réalisé avant l'élaboration du budget primitif que l'on votera lors du prochain Conseil municipal, ce sera le 31 mars. On votera également, lors de ce Conseil municipal, le compte administratif puisque tous les éléments sont prêts pour que l'on puisse le voter

d'emblée. On est vraiment sur un Conseil municipal d'ordre budgétaire, ce qui nous permettra notamment, dans le budget prévisionnel, de pouvoir intégrer tout de suite les résultats du compte administratif 2020.

Cette présentation budgétaire tient compte de tous les effets délétères liés à la crise actuelle. Ce n'est pas un budget fragile, mais c'est un budget qui va nécessiter de la souplesse. On a beau avoir projeté certaines dépenses sur 10/12^{ème}, tenant compte du fait qu'aujourd'hui, en janvier et février, beaucoup d'actions sont suspendues – c'est le cas de nos actions culturelles, de la location de nos espaces divers, de nos organisations collectives – on est sur 10/12^{ème} au global de dépenses dans la projection mais l'on risque d'être sur 9/12^{ème}, voire 8/12^{ème}. On ne connaît pas la situation sanitaire telle qu'elle évoluera. Cela aura inmanquablement un impact sur le budget et il faudra faire preuve de souplesse.

Nos recettes de fonctionnement sont en baisse. Encore une fois, c'est ce que je vous disais, c'est lié à la fermeture de beaucoup d'équipements. Je prends le cas de la piscine par exemple. Ces baisses de recettes engagent aussi des charges considérables. Une piscine, même si elle ne fonctionne pas, l'eau continue à être traitée, à être chauffée, bien qu'à minima mais l'on chauffe quand même. Cela a un coût. Et nous avons aussi tous nos personnels qui sont présents, en inactivité globale. Nous essayons de les redéployer tant que faire se peut sur différents dispositifs. Mais ils ont aussi le droit de refuser parce que leur contrat de travail ne le prévoit pas, en raison de leur situation médicale. Ces charges-là sont importantes et elles sont liées également à cette situation de crise.

Pour autant, ce budget prévisionnel et le rapport tel qu'on le décline peut nous amener à avoir un budget qui doit avoir 3 impacts majeurs. Le premier est sur la dimension sociale. Eric évoquait une augmentation dans le cadre de nos intentions auprès du CCAS. C'est au bas mot à peu près 50 000 € qui vont être projetés dans le cadre du CCAS. C'est la reprise de l'exercice précédent et notamment les attributions complémentaires. Est-ce suffisant ? Est-ce trop ? On ne sait pas, d'où la souplesse et les ajustements qu'il nous faudra porter en cours de route également.

Il y a plusieurs fonds qui sont apportés dans le cadre du CCAS. Ça va être le fonds de soutien à la restauration scolaire. On peut penser à des familles démunies, en difficulté, pour lesquelles il faudra tout ou partie, mais je pense plutôt tout qu'en partie, aider à ces éventuelles dépenses puisqu'il est important que les enfants puissent continuer à manger à la restauration scolaire et ne reviennent pas manger chez eux. Les familles n'ont pas forcément suffisamment de ressources pour y pourvoir.

C'est aussi le soutien aux commerçants. Alors ce n'est pas une compétence qui relève de la municipalité. L'économie relève des compétences métropolitaines. Pour autant, nous pouvons aussi avoir des actions à leur endroit. C'est ce que nous avons fait dans le cadre du magazine. C'est le soutien à la communication, avoir des attentions fortes, aider et mettre les gens en relation. Les commerçants et le soutien, cela relève aussi de la redynamisation du centre-bourg qui est l'un de nos objectifs importants. On a l'installation d'un fromager, qui vient de se mettre en place depuis le début du mois. Et je vous informe que nous sommes en cours de négociation, c'est plutôt bien avancé, pour l'installation d'un poissonnier également. Ce sont des activités et des commerces de proximité qui sont importants et que l'on souhaite aussi pouvoir soutenir.

Les actions dans le cadre du plan de relance : vous l'avez entendu avec les 7 grosses subventions fortes qui sont sollicitées. Ce plan de relance va pouvoir aider les entreprises locales, il y a 7 millions d'euros que l'on a l'intention de porter mais aussi en fonction des aides et subventions qui nous seront attribuées parce qu'on n'aura pas la capacité financière de tout porter nous-mêmes mais dans ces plans de relance, il y a aussi des actions gouvernementales. C'est l'isolation des bâtiments communaux, des bâtiments qui sont de vraies passoires thermiques.

Il y a un point de vigilance quand même, mais on ne l'évoque pas dans notre débat d'orientations budgétaires mais il faut vraiment l'avoir en tête. Cette situation Covid 2020, ses impacts en 2021, on va les subir jusqu'à la fin de notre mandat. On les subira probablement sur le mandat prochain. La

planche à billets est nécessaire au maintien de l'économie, mais il faudra payer au bout d'un moment. Je pense que les collectivités, je ne l'imagine pas autrement, contribueront simplement à rembourser. De quelle façon, il ne m'appartient pas de le dire mais l'on subira plutôt ces dispositions-là. On les accompagnera aussi puisqu'il faudra faire preuve de solidarité. Mais la solidarité a aussi, pour nous, quelques limites.

C'est dans nos engagements et dans nos fonctionnements. Il faut rappeler les aides dont on pouvait bénéficier et dont on bénéficie toujours : la DGF notamment, la dotation globale de fonctionnement. C'était 1 714 000 € attribués à la Commune en 2014. C'est 637 000 € pour cette même dotation à la fin du mandat, la dernière année en 2020. Nous sommes passés de 114 € par habitant en 2014 à 41 € aujourd'hui, avec une population qui a augmenté, très faiblement, certes, mais qui a augmenté. Donc vous voyez, cette dotation-là, qui nous aidait aux équilibres budgétaires et notamment à développer une capacité d'autofinancement importante pour pouvoir engager des investissements, ce qui nous a permis d'avoir une situation d'endettement basse à Saint-Avertin, cette disposition n'existe plus et cette dotation globale de fonctionnement a juste une valeur d'équilibre.

On a nos charges qui augmentent parce que ce n'est pas simplement une baisse de recettes, c'est aussi une augmentation de certaines charges légitimes, comme l'augmentation du point de l'indice de rémunération des agents municipaux, du SMIC, l'augmentation et la revalorisation des salaires. On a eu cette année, sur les intentions et les actions nationales, 130 000 € de revalorisation de salaires sur des emplois. Ce sont nos animatrices jeunes enfants, ce sont les assistantes sociales qui sont passées de catégorie B à catégorie A, c'était une revalorisation attendue et légitime, mais cela a un coût pour la collectivité qui n'a pas été compensé et c'est une majoration de 39 000 € sur l'ensemble du budget.

Toutes ces actions-là, il faut pouvoir les porter, les accompagner. Il faut pouvoir rationaliser et aider, dans différentes organisations, à se réorganiser pour continuer à apporter une qualité de service au public importante en essayant de ne pas augmenter nos coûts. Malgré cela, on continue à avoir des projets d'investissement importants. C'est ce que l'on vient d'évoquer dans le cadre du projet Bellerie : phase 1 des terrains de tennis, phase 2 dans l'embellissement global. Ce sont les travaux dans les écoles avec notre intention de changer, de renouveler systématiquement les classes. Il faut le faire. Si nous ne faisons pas systématiquement 4 classes par an, on n'arrivera pas à recouvrir l'ensemble des besoins. Et globalement, en faisant cela, ça permet de prévoir un taux de renouvellement dans chaque classe toutes les 18 années.

La redynamisation du centre-bourg, vous en avez parlé. C'est l'intention d'apporter d'autres services aux administrés. Egalement, dans ces programmes immobiliers, il y a un gros programme qui va être porté bientôt, cela vous a été présenté en commission urbanisme, sur l'entrée de bourg, mais ce sont aussi des programmes de plusieurs lancements de logements à caractères sociaux que l'on va décliner dès cette année avec les bailleurs sociaux.

En conclusion, l'on a quand même, au-delà de nos recettes en baisse conjoncturelle, de bonnes actions me semble-t-il au regard de la population. Encore une fois, il nous faudra faire preuve de souplesse et lors des différentes décisions modificatives, apporter les compléments et ajuster, en tout cas, notre regard sur les besoins. La situation financière est saine grâce à des fondamentaux de gestion qui sont bons et sans toucher pour autant aux taux d'imposition qui restent élevés, certes, mais les taux d'imposition municipaux ont été revus à la baisse ces deux dernières années et on les maintient. On n'a absolument pas l'intention de les augmenter. Pour autant, la valeur locative Saint-Avertinoise reste une des plus élevée du département.

A titre d'information, il y aura un impact pour l'ensemble de nos administrés cette année au titre de la Métropole, et notamment dans le cadre des ordures ménagères. Ça n'a pas un impact direct sur le budget mais pour les administrés, cela aura un impact assez significatif puisque l'on estime à peu près par foyer entre 50 et 60 € d'augmentation sur la taxe sur les ordures ménagères pour l'année

2021. C'est la situation métropolitaine, certes, mais qui sera à partager pour tous les administrés de notre commune.

Voilà ce que je souhaitais apporter en complément des informations apportées par Eric. Je vous ouvre la parole.

Mme Faës

Merci pour cette présentation et pour tous ces projets. Vous l'avez dit, nous traversons une crise qui nous frappe tous sans exception, que l'on soit jeune, vieux, brun, roux, homme ou femme. C'est une crise qui nous frappe dans notre santé physique, morale, dans notre travail, dans nos relations amicales, familiales, sociales. Cette crise frappe le monde du travail et celui de l'entreprise, et beaucoup plus largement que ce que l'on entend habituellement quand on parle de travail et de l'entreprise. A cause de tout cela, de cette crise exceptionnelle et sans équivalent depuis 45 ans, on doit collectivement faire face à ce défi. J'admets que ce n'est pas facile et nous vous remercions au nom des Saint-Avertinois de vous consacrer à cette tâche.

Pour autant, vous avez annoncé une stratégie offensive contre les effets délétères de la crise et de ses effets collatéraux, et un budget à la hauteur des enjeux de cette crise. Bon, je dois vous avouer que nous sommes déçus de la modestie de votre offensive, du manque d'imagination de la stratégie et même du peu d'ambitions dans la hauteur du budget qui, à notre sens, devait être exceptionnel pour endiguer les dégâts occasionnés par la pandémie.

Je prends l'exemple de l'accompagnement social. Vous nous dites que vous renforcez le budget du CCAS, notamment afin de soutenir la prise en charge de la restauration scolaire. Soit, c'est très généreux. La somme elle-même est très généreuse. Mais justement, ce n'est pas de générosité dont on a besoin. Si je prends le processus : je suis père ou mère de famille nombreuse. J'ai inscrit mes enfants à la cantine. Malheureusement, je ne peux pas payer. Je dois faire un dossier, je dois me présenter au CCAS, je dois aller quémander, je dois constituer un dossier. Vous-mêmes, vous nous dites que vous avez peu de demandes. Que croyez-vous que nous disent les gens quand on les rencontre, les familles que l'on rencontre de porte en porte ? Tout simplement que la cantine est trop chère quand on a de nombreux enfants. Donc, ils n'inscrivent pas leurs enfants à la cantine.

On n'a pas besoin de charité, le CCAS, c'est la charité. On a besoin de solidarité. Soyez à la hauteur des enjeux de la crise, et aussi à la hauteur des enjeux de la société. Instaurez les tarifs de la cantine scolaire selon les revenus plutôt que de donner de l'argent au CCAS, ce qui est très bien. Ne soyez pas une des dernières communes de la Métropole et du département à refuser d'instaurer ces tarifs selon les revenus des familles. Je pense que la solidarité doit prévaloir devant la charité. A ce sujet, Mme Lize-Brun aura une question à vous poser et des solutions à vous proposer, je lui laisserai la parole tout à l'heure.

Je voudrais parler de culture. Vous nous dites que le budget devrait être à la hauteur du budget 2020. Je vous dis : seulement ? Dans le contexte actuel où la culture et ses acteurs sont aux abois, comment ça seulement à la hauteur de 2020 ? Je pense que vous vous doutez qu'avec la programmation de l'Atrium, vous aidez surtout des techniciens son, des techniciens lumières, des tourneurs, des attachés de production. Les têtes d'affiche, la crise ne les impacte pas tant que ça. Ce sont surtout tous les métiers auxquels on ne pense pas qui ont besoin d'être soutenus. Mais ce n'est pas seulement ça la culture qui souffre. Ce sont les centaines, les milliers d'intermittents du spectacle qui n'ont pas joué depuis 1 an. Et les intermittents du spectacle, ce ne sont pas des tapeurs de djembés. Ce sont des comédiens, des comédiennes, des musiciens, des musiciennes qui ont un besoin vital que les collectivités territoriales les soutiennent. Qu'elles fassent un effort envers eux. Donc, je suis étonnée que le budget de la culture à Saint-Avertin ne soit pas augmenté. Et je suis aussi étonnée par l'annulation de la commission Culture. Comment se fait-il que la commission Culture ait été annulée dans un contexte comme celui-là ? Je comprends que l'on n'ait pas d'idée

nouvelle, cela peut arriver, mais à ce moment-là, cherchons-en ensemble. C'est le moment de soutenir les artistes de Saint-Avertin et les autres, par exemple en prolongeant les dates de la guinguette, en y programmant davantage d'artistes professionnels. Peut-être que ce serait l'occasion d'amener enfin la culture à ceux qui n'y viennent pas spontanément, en créant des lieux de culture aux Grands Champs peut-être, à Château Fraisier. Parce que j'entends parler de Cangé, toujours de Cangé, c'est très bien. J'entends parler du centre-ville, j'entends parler de la guinguette mais quel lieu de culture existe à Grands Champs ? Quel lieu de culture existe à Château Fraisier ? Quand est-ce qu'on va amener la culture à ceux qui n'y viennent pas spontanément ? Créons une deuxième guinguette à Grands Champs, créons une guinguette d'hiver, créons un café culturel, créons des concerts-lecture à la médiathèque, des lieux de rencontres intergénérationnelles, un nouveau lieu d'exposition peut-être plus ouvert à la culture urbaine. Pourquoi ne pas réserver un ou deux logements sociaux à des artistes afin de les aider aussi dans cette phase difficile ? Pourquoi ne pas étendre les horaires de la médiathèque ? De la piscine ? Je ne sais pas. Faisons une commission Culture pour avoir des idées, pour aider tous les artistes qui ont besoin de nous. En tout cas, présenté comme un budget à la hauteur des enjeux, un budget qui est à la même hauteur que le budget 2020, cela ne me paraît pas extrêmement aguichant.

Juste un exemple pour l'environnement. Je trouve que c'est un domaine où Saint-Avertin progresse vraiment. On constate une vraie volonté d'agir avec des actions réelles, comme le forfait mobilités durables. Mais quel dommage de ne pas sauter le pas pour frapper fort, justement à la hauteur des enjeux. Je prends l'exemple de l'opération « un arbre, un enfant ». Bon, c'est bien, mais c'est très petit. Regardez autour de nous, les villes modernes en sont à créer des mini forêts urbaines pour instaurer des îlots de rafraîchissement, faire baisser la température. « Un arbre, un enfant », ça ne suffit pas. Ça ne fait pas assez d'arbres. Il faudrait 10 arbres pour un enfant. Je pense que vous ne faites pas confiance à vos électeurs. Ils ne sont pas si frileux, ils ne sont pas si incultes, ils ne sont pas si peu informés, ils ne sont pas si conservateurs. Bon, peut-être qu'ils le sont, mais je pense M. le Maire que vous êtes en mesure de les convaincre d'accepter toutes ces actions dont vous êtes sans doute convaincu qu'il faut mettre en œuvre. Même si eux n'y sont pas prêts, je pense que vous êtes en mesure de les convaincre.

Alors oui, tout ça coûte de l'argent et j'avoue que je suis étonnée M. le Maire d'entendre dans la bouche d'un de vos adjoints l'étonnant discours sur la dette que l'on entendait dans la bouche de l'un de vos éminents prédécesseurs. 349 € par habitant et non 203 €, la belle affaire, alors que les villes de la même strate que Saint-Avertin affichent une dette moyenne de 850 €. Donc, vous nous présentez notre dette comme un exploit de bon élève alors que, de notre point de vue, vous privez Saint-Avertin d'opportunités d'investissement raisonnables au service de ses habitants. Voilà, c'est toute la différence entre vous et nous. Donc, ce qui se passe actuellement dans notre pays, à notre sens, c'est la preuve éclatante que la question de la dette est bien plus complexe que la seule question de son remboursement. Je pense que vous savez comme moi que la dette importe peu, en l'occurrence avec un épouvantail qui est destiné à limiter la place des collectivités territoriales dans l'économie. M. le Maire, empruntez un peu plus et investissez davantage pour les Saint-Avertinois.

M. le Maire

Je vais vous apporter des éléments de réponse, vous complèterez après si vous le voulez. Alors j'ai commencé à prendre quelques notes, et j'ai relevé en premier lieu le « peu d'ambitions ». C'est déjà le premier point de désaccord. Au contraire, je trouve que l'on a plutôt beaucoup d'ambitions, mais surtout beaucoup de mesure.

Quand vous évoquez, juste au titre de la culture, une guinguette d'hiver, la résidence, des accompagnements, il faut majorer et augmenter, et vous dites que l'on a peu d'ambitions en programmant tout simplement le projet 2020. C'est soit méconnaître ce que l'on avait engagé en 2020, soit faire fi de la situation sanitaire actuelle. Programmer aujourd'hui, en 2021, l'équivalent de

ce que nous avons en 2020, c'est-à-dire dans la programmation 2020 où le budget a été voté en décembre 2019, on ne connaissait pas la situation Covid. On avait mis un beau budget en 2020, peu consommé d'ailleurs. Si l'on arrive très honnêtement à dépenser la totalité de ce que l'on a inscrit aujourd'hui dans ce budget, c'est-à-dire avec la capacité d'avoir des artistes, d'avoir des animations tous les week-ends à l'Atrium et dans les quartiers, si l'on arrive à dépenser cela, on sera très vite sorti de la situation Covid où on aura explosé, c'est-à-dire des week-ends avec des groupes partout dans Saint-Avertin. Ce budget-là est réellement ambitieux. Cette somme est conséquente dans la situation actuelle. Et c'est bien là l'ambition de ce budget finalement, que vous ne percevez pas. C'est d'avoir des intentions fortes compte tenu d'une situation que l'on ne maîtrise pas, c'est pour cela que je vous parlais de souplesse, parce que je suis presque intimement convaincu que sur le budget culture, nous n'arriverons pas à tout dépenser et qu'il nous faudra, par le biais de décisions modificatives, peut-être utiliser ces ressources qui ont été fléchées sur la culture sur d'autres aspects qui seront peut-être plus nécessaires, notamment le fonds de relance aux associations.

Concernant le CCAS, et non pas le CCAC, parce que pour moi le CCAS c'est la solidarité, la charité ce serait le CCAC, mais ce n'est pas du tout notre cas. Tenir compte de la restauration scolaire, ce n'est pas faire preuve de charité. On vous parle d'un fonds de soutien à la restauration scolaire, on ne vous parle pas d'attribution d'aides facultatives où effectivement, il y a une enquête sociale parce qu'avant d'apporter un tribut à quelqu'un, il faut que l'on sache précisément quelle est sa situation. On a très souvent des situations honnêtes de gens qui sont en difficulté qui demandent non pas la charité mais du soutien. C'est ce que l'on apporte. Et il arrive de temps en temps, dans des situations qui ne sont pas présentée en conseil d'administration du CCAS, des personnes qui essaient de respirer un petit peu. C'est là où les études sociales sont importantes. Pourquoi les assistantes sociales se déplacent ? C'est justement pour mesurer réellement le besoin et s'assurer de cette véracité. On apporte de véritables attentions aux gens nécessiteux.

Concernant le quotient familial et la restauration scolaire, est-ce que vous connaissez le prix d'un repas de la restauration scolaire ? Ce n'est pas un piège. Connaissez-vous le prix de facturation d'un repas ?

M. Khabbich

Je crois que ça doit être 3,56 € ou quelque chose comme ça.

M. le Maire

C'est 3,75 €.

M. Khabbich

C'est 156 € par mois.

M. le Maire

C'est à peine le coût des denrées. Et pourquoi est-ce que nous ne faisons pas comme dans d'autres communes ? Parce que si nous faisons comme dans d'autres communes, le prix, pour les quotients les plus bas, serait à peine diminué. Je vous assure, il diminuerait à peine de 0,50 €. Pour une seule et bonne raison, c'est que contrairement à toutes les autres communes, nous sommes à Saint-Avertin en fabrication en régie dans les établissements eux-mêmes. Ce n'est pas une cuisine centrale qui produit. On a un coût de charges de personnel pour assurer cette proximité qui ne nous permet pas tout simplement, ce n'est pas une question d'action sociale, c'est juste une réalité économique. Ça

peut être envisageable et ça pourrait peut-être s'envisager à l'instar de ce qu'a fait Chambray il y a peu de temps, de regrouper l'ensemble de ses cuisines, de ses restaurations dans tous ses établissements par le biais d'une cuisine centrale qui va produire un très grand nombre de repas avec le nombre de personnel d'un seul de nos restaurants, et nous en avons 3, pour faire des repas en liaison froide qui vont être servis le lendemain dans l'ensemble des restaurants. Ce n'est pas possible à Saint-Avertin, ce n'est pas le projet que nous portons aujourd'hui.

Ce mandat débute. Quand vous nous dites que l'on n'a pas d'ambition, que l'on a des dettes qui sont trop importantes et que l'on n'a pas d'ambition d'investissement [M. le Maire se fait couper la parole].

M. Faës

Je n'ai pas dit que vous aviez des dettes trop importantes.

M. le Maire

Non, nos dettes sont peu importantes, mais vous dites que l'on n'a pas d'ambition d'investissement. Soit, je me suis mal exprimé ou la présentation d'Eric n'est pas forte, mais je viens de vous présenter des décisions qui relèvent d'un investissement important, de demandes de subventions pour des investissements à hauteur de 7 millions d'euros, ne tenant pas compte des autres projets que nous avons lancés. Alors si cela n'est pas avoir une ambition d'investissement... La somme la plus forte qui a été investie à Saint-Avertin, qui a été engagée dans les budgets d'investissement, elle est en 2019, c'est nous qui l'avons engagée, c'était 6 500 000 €. Sur le budget 2020, on a relancé 6 millions d'euros. Ce n'est pas de l'ambition d'investissement ça ?

Mme Faës

Ce n'est pas seulement une question de sommes, c'est aussi une question de direction.

M. le Maire

Donc, dans l'ambition et dans cette direction de vous dire qu'il est important de pouvoir rénover les bâtiments municipaux, qui sont pour certains des véritables passoires énergétiques, et qu'il faut tenir compte de ces conditions-là aussi, ce n'est pas une ambition aussi avec un impact environnemental ? Soit vous n'avez pas lu correctement cet engagement, soit vous voulez tout de suite être piquante et c'est probable aussi, vous en avez le droit.

Moi je trouve que l'on est plutôt ambitieux, que l'on est plutôt engagé, je trouve que l'on fait attention au global à l'ensemble de nos ressources. Quand Eric Villemagne vous explique que l'on a quand même une épargne nette de 430 000 € alors qu'elle était à 700 000 € l'année dernière et qu'elle était à 1 600 000 € à l'époque où la DGF était elle aussi à 1 600 000 €, vous voyez bien qu'il nous faut faire très attention. Les charges augmentent, les recettes n'augmentent pas malheureusement, et il faut les mesurer et les modérer puisque nos recettes auraient aussi un impact sur nos administrés si on devait les augmenter. Ce serait nos administrés qui seraient en difficulté.

Concernant le budget social, je suis désolé, oui 50 000 € c'est important mais il vous appartient, si vous connaissez des familles qui sont démunies, qui ont besoin d'assistance, de les relayer vers nous et ce n'est pas faire preuve de charité, c'est faire preuve d'assistance. Je suis pour l'assistance et pas pour l'assistanat. Donc, faisons preuve d'assistance et accompagnons les gens, et non pas dans une démarche charitable mais plutôt solidaire.

Mme Lize-Brun

Pour compléter ce qui vient d'être dit sur le social, à savoir au CCAS, nous avons eu une commission dernièrement et il y avait simplement 3 dossiers. Il a été fait état d'un nombre de RSA qui est stable sur la commune, sachant quand même qu'il y a une partie de la population qui a des emplois plutôt précaires, des jeunes étudiants qui se trouvent maintenant en grande difficulté à vivre mais qui ne s'expriment pas, ne sont pas visibles.

Ce qui me gêne un peu, c'est 50 000 € que vous mettez en ligne au CCAS en plus au niveau du financement et d'actions, mais ne sont pas définies vos actions très précises. On a l'impression que vous allez attendre, comme cela se fait normalement pour justement cette aide facultative, des dossiers qui vont arriver. Quand les dossiers n'arrivent pas, la somme qui était prévue revient à l'année suivante et voilà. Cela efface d'un trait cette somme qui aurait pu participer à des actions plus précises. C'est cela qui m'intéresserait, que vous définissiez vraiment vos moyens d'actions pour aller vers ces gens qu'on ne voit pas, toute cette partie de la population qui pose problème. Parce que ce sont eux qui avant étaient dans des situations moyennes, pas vraiment de la pauvreté mais qui étaient vraiment limite, et qui maintenant se trouvent dans une pauvreté qui leur est tombée dessus comme ça en quelques mois et on ne s'intéresse pas vraiment à eux. On en parle, mais pour moi, on ne va pas vers eux. C'est cela qui me gêne énormément, que vous définissiez comme cela des lignes budgétaires, mais sans vraiment mettre quelque chose derrière qui soit important pour aller justement chercher ces personnes. Donc, c'est cela que nous vous demandons : qu'est-ce que vous allez faire pour ces personnes ?

M. le Maire

Brigitte, vous êtes membre du Conseil d'administration du CCAS et vous savez que ces organisations relèveront du CCAS. C'est le CCAS qui vous présentera les actions. On ne peut pas le faire. Ce n'est pas à nous de le présenter dans le budget municipal parce qu'il y a un Conseil d'administration et l'on doit aussi respecter cet ordonnancement-là. C'est comme cela que ça va se mener.

Les réalités économiques sont là, les glissements budgétaires sont là aussi. Bien évidemment, si les consommations ne se font pas, les sommes vont être réattribuées, réaffectées. Bien évidemment que toutes les attributions qui sont portées ne sont pas suffisantes et on les complètera aussi. Aujourd'hui, non pas parce que je n'ai pas de baguette magique, on vous fait état et cela a été dit et Elisabeth Lemaure va prendre la parole, dans le cadre du CCAS, l'on constate un élément qui est significatif à Saint-Avertin : il y a une augmentation conséquente du RSA sur le département, mais l'impact à Saint-Avertin n'est pas perceptible, pas de cette façon-là. C'est parce que ce n'est pas la population Saint-Avertinoise.

Mme Lemaure

Au niveau du CCAS, on a d'abord commencé sur les personnes âgées en les appelant toutes. On a commencé par les personnes de plus de 90 ans, puis les plus de 70 ans pour essayer de voir celles qui avaient des difficultés au niveau de leur domicile, au niveau de leur alimentation. Cela a été fait dans un premier temps, et comme le dit M. le Maire, nous n'avons pas eu beaucoup de retours parce que les familles se portent relativement bien, elles sont bien suivies par leur famille à elles, leurs voisins, leur environnement, et donc nous n'avons pas eu de rush pour aller faire les courses, des livraisons et tout. Mais on était présent.

Ensuite il y avait les jeunes. On a fait un gros travail, vous avez dû le voir. C'est passé dans la Nouvelle République au niveau de la Mission locale puisque c'est là où on accueille les jeunes en priorité. Il y a d'abord eu une communication média, il y a eu une communication magazine et en effet, on a une augmentation de ces jeunes en demande qui viennent, et c'est très bien parce que

cette garantie jeune, formation qui a été créée, elle aide à la fois le jeune financièrement et en l'accompagnant. C'est comme un RSA jeune si vous voulez. Actuellement, la ministre qui a parlé au niveau du logement, a bien expliqué qu'il n'y avait aujourd'hui que 300 000 jeunes en garantie jeune, ce qui n'est pas du tout suffisant. Mais comme vous le dites, il faut faire des dossiers et c'est compliqué, d'où la nécessité de simplifier. Cela devrait être décidé au niveau national.

Pour ces jeunes, nous sommes allés en même temps vers la difficulté emploi. On a reçu Pôle emploi dans nos locaux tout récemment, et depuis l'on a reçu les chiffres de la Métropole, notamment pour 2019 puisqu'avec tout cela, c'était passé un peu au travers, et les chiffres 2020 au 31 décembre. Il faut savoir que sur la Métropole et sur Saint-Avertin, il n'y a pas de ruée. L'impact n'est pas encore arrivé, mais il va arriver. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire. Mais si vous voulez, dans l'urgence actuelle, il n'y a pas l'impact, Pôle emploi ne l'a pas. Par contre, on sait que les jeunes sont touchés, que ce soit les étudiants ou autres. Donc là, il y a eu premièrement des missions au niveau du gouvernement. Vous êtes au courant, ce sont les repas à 1 € et autre. Il y a eu beaucoup de choses faites avec les départements et autres pour les étudiants. Et nous par contre on va démarrer des actions d'animation dans les quartiers pour justement aller chercher ces jeunes qui peut-être ne savent pas ce qui existe.

Pôle emploi commence à avoir une certaine expérience sur ces réunions, ils ne veulent pas que ce soit des réunions avec 15 ou 40 personnes. On va donc mettre cela en place avec eux. C'est en cours de réflexion mais ça va être mis en place. En même temps, vous avez la Mission locale qui a mis en place quelque chose qui s'appelle « Go on » et qui est pour aller vers ces jeunes que l'on ne connaît pas très bien et avec lesquels on amène une animation culturelle, sportive, pour justement les sortir de leur isolement.

Donc, ce sont des actions qui sont en train d'être mises en place. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, on n'a pas vraiment beaucoup de demandes en direct, ça c'est sûr et certain. On relance à longueur de temps les assistantes sociales de la maison du département mais pour l'instant, il n'y a pas vraiment de demande.

Pour ce qui est des cantines, on a fait une enquête au niveau des dettes, des difficultés. On n'a pas un énorme retour non plus sur ce sujet. Pour l'instant, il faut reconnaître que sur Saint-Avertin, on n'a pas énormément de demandes. Pour la banque alimentaire, on a eu un pic, mais là c'est redescendu. On ne sait pas pourquoi. On a des difficultés de compréhension de ces sujets mais on est à l'affut parce que l'on pense que cela va arriver, c'est sûr et certain.

Juste pour terminer, je pense que ce soit à Saint-Avertin ou autre, on a un tissu Saint-Avertinois d'entreprises, de personnes, de moyens et autres qui fait qu'aujourd'hui, les entreprises étant sous perfusion avec le chômage partiel et ainsi de suite, nous n'avons pas encore aujourd'hui le choc. Mais cela ne veut pas dire que l'on ne va pas l'avoir. Or, pour l'instant nous ne l'avons pas. C'est très bien, et je remercie l'équipe qui a fait le budget d'avoir ce budget en prévision parce que cela nous permettra très rapidement, vu qu'on est quand même sur le coup, de pouvoir tout de suite mettre des actions en place rapidement.

Mme Lize-Brun

Simplement pour compléter : mon problème justement est que cette somme de 50 000 € soit attribuée au CCAS et que ce ne soit pas notre communauté d'élus, ici, qui prenne sa responsabilité. A savoir que c'est à nous réunis de mettre en place des actions sociales visibles. Parce que bon, le CCAS on n'en parle pas beaucoup, il s'y passe des choses habituelles. C'est un petit ronron, excusez-moi.

Je pense que la responsabilité est au Conseil municipal de prendre les actions dans les moments que nous vivons. C'est cela qui me gêne beaucoup dans ce qui s'est passé au niveau de ce glissement de la responsabilité vers le CCAS.

Je parlerais aussi des étudiants. Sur Saint-Avertin, il y a des étudiants qui, pour financer leurs études, avaient une obligation de travail. Un nombre certain sur la commune ont des difficultés pour vivre au quotidien. Est-ce qu'on s'y intéresse ? Non. Il y a des communes qui mettent à disposition des bourses comme ça. Il y a des petits dossiers à remplir pour savoir les conditions au départ pour cette mise en place, mais il y a des actions qui sont claires. Alors que sur Saint-Avertin, il y a des actions qui continuent, en faisant appel à Pôle emploi, la Mission locale, mais cela était déjà en place.

M. Lemaure

Non mais attendez Mme Lize-Brun...

M. Lize-Brun

Ça s'adresse à des personnes qui, en fait, sont peut-être pas dans le monde du travail mais qui ne sont pas étudiants.

Mme Lemaure

Ce sont simplement des personnes qui sont déjà en recherche d'emploi.

M. le Maire

Si vous les connaissez ces étudiants-là et s'ils sont en difficulté, n'hésitez pas à les orienter vers nous mais ne dites pas que nous ne faisons rien. Un de ces étudiants-là est venu frapper à notre porte, en difficulté, est embauché en contrat CDD pour un renfort. Lui parce que c'est celui qui est venu me voir, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas d'autre. On en aura d'autre, mais pas systématiquement.

Pourquoi dites-vous que nous ne faisons rien quand justement on travaille avec le réseau des psychologues sur le secteur pour pouvoir accompagner financièrement, par le biais de ces psychologues, les accompagnements sur les besoins psychologiques avérés des personnes qui ne pourraient plus le faire d'elles-mêmes puisqu'une consultation à 50 € d'un psychologue n'est pas prise en charge.

Pourquoi dites-vous que nous ne faisons rien ? On inscrit 10 000 € pour cela. Vous dites que nous ne faisons rien dans le cadre des restaurants scolaires et ce que l'on invoque, c'est 3 000 repas qui sont fléchés financièrement avec le fonds de soutien. Ne dites pas que nous ne faisons rien. Après, effectivement, on ne le flèche pas de la même façon partout, et puis consomment ceux qui veulent consommer. On le cible. Moi j'appelle cela plutôt de la dentelle, du cousu main qu'un patchwork vaste, long, gros, qui ne correspond pas forcément à tout le monde et qui a un coût économique quand même dans le budget global. Donc, il faut le prendre en compte.

J'aspire juste en fait à équilibrer l'ensemble de nos actions avec nos ressources.

Mme Lemaure

Je voulais juste terminer. Ne dites pas qu'il n'y ait pas eu de développement. La Mission locale, on avait 4-5 jeunes, pas plus, on est à plus de 40 aujourd'hui. Et on les accompagne en alimentaire, on les accompagne à tous les niveaux, pour le logement. Je veux dire qu'il y a un vrai suivi de tous ces jeunes. Et on continue de communiquer en extérieur. C'est vrai que c'est en cours et que cela se développe, mais il y a un vrai travail qui a été fait.

M. Villemagne

J'ai quelques éléments à ajouter par rapport à notre « manque d'ambition ». Quand vous dites un budget de la culture seulement à hauteur du budget de l'année dernière, vous n'êtes pas sans savoir qu'on est en janvier, le mois prochain [propos inaudibles].

On a un budget en capacité de pouvoir faire 12/12^{ème} de la saison sur une année.

[Propos inaudibles]

Si l'on peut continuer à mener les opérations que l'on a menées et l'investissement que l'on veut développer, cette année en particulier, et accompagner la relance - parce qu'accompagner les gens c'est bien mais aussi accompagner les entreprises lorsque la situation sanitaire redeviendra normale, qu'on puisse lancer des marchés, que l'on puisse faire travailler les entreprises, que l'on puisse faire travailler les Saint-Avertinois, c'est grâce à cela que l'on va pouvoir lancer un montant d'investissement très élevé, M. le Maire, vous l'a dit, qui a rarement été atteint dans nos communes. Heureusement que l'on a une situation plutôt normale, car on va pouvoir accompagner la relance cette année, ainsi que les années suivantes. Si la capacité de la Commune à investir est minime, comme dans certaines communes où ils n'ont plus possibilité d'investir, là on va pouvoir accompagner la relance.

[Propos inaudibles]

M. Léon

Pour beaucoup de collègues, c'est le premier débat d'orientations budgétaires. Comme j'aimerais le rappeler, il n'y a pas vote. Ce sont des éléments importants sur le contexte dans lequel on élabore le budget qui vous sera présenté d'ici 2 mois. Ces éléments de contexte, je pense que nous les avons tous en tête. On les a rappelés, sur la crise sanitaire notamment, sur la baisse de la DGF, aussi sur le fait que l'on a la suppression de la taxe d'habitation, donc l'arme fiscale pour les collectivités aujourd'hui n'existe plus, à part sur la taxe foncière, et donc c'est un contexte extrêmement difficile. Pour les collègues pour lesquels c'est le premier débat d'orientations budgétaires, vous dire que le contexte est difficile, ce n'est pas pour vous démotiver mais il faut avoir cela en tête.

Pour faire très simple, il y a encore 4-6 ans, on était à peu près sur une autoroute à 130 km/h, il faisait beau et il faisait jour. Là on est pratiquement de nuit sur une départementale à 80 km/h et il pleut. C'est pour vous donner un peu l'image, la visibilité du mandat qui s'ouvre. Quand Laurent dit que ça va être compliqué jusqu'en 2026, voire même après, c'est vrai que ça va être compliqué mais pas seulement pour la Commune, également pour l'ensemble des collectivités.

Dans ce contexte, ce que l'on a souhaité montrer dans ce ROB, c'est tout simplement que l'on tient nos engagements. On a pris des engagements de campagne et on les tient. Et si on le fait, c'est parce que les fondamentaux, comme on le dit en comptabilité, sont bons. On parle des fondamentaux en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, en matière d'endettement de la collectivité, en matière de stabilité des taux de fiscalité. Tout cela c'est aussi à mettre au crédit collectif de l'équipe municipale.

Quand on parle de stabilité des taux, encore une fois et Laurent a eu raison de le rappeler, la Métropole va devoir aujourd'hui fortement augmenter ses taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et il y aura un impact concret sur la collectivité, vous allez voir que toutes les collectivités ne peuvent pas se permettre d'avoir ce maintien des taux. Et j'allais dire : ce n'est que le début sur la TEOM, parce que la taxe que nous impose l'Etat, qui s'appelle la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), elle augmente de 10 € tous les ans. On est passé de 17 ou 18 à 25 € et on va passer à 65 € la tonne d'ici 2026.

La collectivité, aujourd'hui, on tient nos engagements de campagne et notre budget, à mon avis, fait face aux urgences du moment. Peut-être que l'on ne se retrouve pas sur tout, mais j'espère quand même qu'en matière énergétique et environnementale, on se retrouve.

Je pense qu'aujourd'hui, dans le budget qui vous est annoncé, tant en fonctionnement qu'en investissement, sur la rénovation thermique des bâtiments, sur le recours à des matériaux bio sourcés, sur le recours à des panneaux photovoltaïques, sur la décarbonation en général sur notre parc de véhicules ou de nos bâtiments, je pense que là-dessus, on essaye de se retrouver. Bien évidemment qu'il peut y avoir des postures et je le respecte, mais au moins sur cette urgence environnementale que l'on puisse se retrouver comme sur l'urgence économique. C'est-à-dire que les 5 millions d'euros que l'on va investir, 90 % vont vers des entreprises locales. Et je crois que les collectivités locales, en tant qu'accélérateur de la reprise, ont un rôle à assumer. J'espère que l'on se retrouvera au moins sur ces points-là parce que là, à mon avis, on est sur des choses qui permettent de montrer à nos concitoyens que l'on poursuit des objectifs qui sont cohérents.

M. Khabbich

J'étais en train d'écouter ce que disait M. Léon. Il parle de taxe d'habitation, il parle de DGF, de tous ces points-là. Le taux de taxe d'habitation, on ne peut pas intervenir dessus, il est gelé jusqu'à 2022, compte tenu de la deuxième vague de suppression de cette taxe pour les résidences principales. Les communes et les EPCI ne retrouveront un taux de taxe d'habitation qu'à partir de 2023 avec le taux de la taxe foncière bâtie du département qui va rebasculer vers les communes.

La DGF, on en parle à chaque fois. Ce que disait Eric lors du débat d'orientations, la DGF qui baissait et ainsi de suite, c'est un constat. Je vais rappeler qu'il y a des indicateurs. On peut être contre ou pour. Le nombre d'habitants à Saint-Avertin continue de baisser. On est à un peu plus de 70 personnes qui baissent.

M. le Maire

Faux.

M. Khabbich

Il y a la péréquation, c'est-à-dire la solidarité entre communes qui entre en jeu dans la DGF. A Saint-Avertin, vu qu'il y a un potentiel financier et fiscal, ce sont des indicateurs, que l'on soit pour ou contre, qui entrent en ligne de compte dans le calcul de la DGF. Si la DGF baisse, c'est aussi en relation avec ces indicateurs qui sont un potentiel financier et fiscal, le nombre de personnes qui y habitent. Même le protocole de Cahors, avec 1,2 % pour le budget de financement, est déjà suspendu pour l'instant pour les communes étant à plus de 60 millions d'euros. On est à 15 ou 16 millions je crois.

M. le Maire

Pour l'Indre et Loire, cela ne concerne que la Métropole, la ville de Tours et le Département.

M. Khabbich

Ce sont les communes qui sont plus grandes. Ce dispositif de Cahors est suspendu, ce qui permet aux villes comme Tours, qui ont un budget de plus de 60 millions, de pouvoir avoir une marge de manœuvre d'investissement et de participer à la relance.

J'ai entendu Isabelle parler de budget offensif, comme Eric ou autre, de dire que l'on est dans un budget offensif. Je reviens là-dessus. Ok, c'est un budget offensif, mais c'est quoi un budget offensif ? Je n'arrive pas à trouver une définition. Quand on voit que ce sont les mêmes choses que 2020, voire pire, qui se reproduisent, pour moi ce n'est pas vraiment un budget offensif. Un budget offensif, c'est celui qui permet de maintenir une situation. On reste tous d'accord, moi le premier. Comme un gérant d'entreprise, on maintient une situation saine de la ville qui permet de conjuguer efficacité et solidarité générale et non sélective, et d'avoir une vision d'avenir et une ville résiliente. C'est la seule définition que je peux donner à un budget offensif.

Je veux bien croire ce que nous a présenté Eric mais j'avais plutôt l'impression que la ville ne cherche à investir qu'en cas de subvention substantielle, que ce soit Département, Région ou Europe ou nationale. C'est bien en soi. J'entends un budget offensif tout en maintenant la plupart des lignes, voire même pire. Quand j'entends qu'il faut limiter le prêt à quand c'est nécessaire, tout de suite cela paraît absurde. Comme ce que j'avais entendu durant la commission Finances, de dire que c'est un budget offensif mais que l'on fasse des prêts que lorsque c'est nécessaire, surtout que l'on n'a aucun emprunt à part pour La Bellerie, je ne vois pas ce qui est offensif. Pour ce point, si je peux donner un exemple : pour la SAEM, qui a été vendue à 2,2 millions d'euros, à quoi a servi cette somme ? A part désendetter la dette, cela n'a servi à rien.

Bien entendu, on est d'accord pour la maîtrise des dépenses mais si c'est pour ne rien faire, cela ne sert à rien.

On a parlé de l'aide au CCAS où l'on rajoute 50 000 €. Il y a des communes où, au ratio, ils ont ajouté beaucoup plus alors qu'ils ont le potentiel financier et fiscal qui est beaucoup plus important. Je ne vais pas donner d'exemple.

M. le Maire

Si, donne un exemple.

M. Khabbich

Je peux parler de plusieurs communes. Je peux parler de Nantes, de La Roche-sur-Yon.

M. le Maire

Non mais chez nous, dans le département. Il y a Tours.

M. Khabbich

Tours a fait un plan vraiment ambitieux pour une ville qui vit, pour une ville écologique, sociale. Je ne vais pas rentrer dans le détail de Tours.

M. le Maire

La différence de Tours dans le cadre du CCAS et le plan qu'ils engagent, c'est qu'il a un impact différent du nôtre pour une simple et bonne raison, c'est qu'ils gèrent des établissements. Ce n'est pas notre cas. Dans le cadre de la gestion des établissements liée à la crise Covid, s'ils n'avaient pas injecté l'argent qu'ils ont injecté, qu'ils prévoient d'injecter puisque c'est le débat d'orientations budgétaires, s'ils n'avaient pas injecté cela, aujourd'hui, ils se retrouvaient avec un CCAS déficitaire, qui s'écroulait, ce qui n'est pas possible. C'est la seule raison pour laquelle ça s'est passé ainsi.

M. Khabbich

Ces 50 000 € ont été ajoutés comme une ligne de crédit qui était ouverte lors du débat d'orientations, si je m'en rappelle bien. Le banquet des aînés, je ne sais plus, mais je crois que c'est entre 30-40 000 €. Donc, on récupère le banquet des aînés pour le mettre dans le CCAS.

Il faut regarder un peu plus les orientations de moyen du CCAS pour qu'il puisse accompagner les gens. Il y a moins de personnes qui sollicitent le CCAS qu'une plateforme de suivi personnalisé. Pour les loyers, d'avoir une mesure exceptionnelle parce que l'on va revenir là-dessus pour Le Clapotis et les locaux dont la Commune est propriétaire et pour lesquels l'on va décider de quelques mesures. Tout à l'heure je parlais de Nantes mais là je vais parler de Seine-Saint-Denis pour laquelle ce sont des petites communes qui se sont mises d'accord avec les bailleurs sociaux pour avoir des mesures pour des locataires de logements sociaux. C'était 50 % à la charge de la Commune et 50 % à la charge des bailleurs sociaux. Peut-être que l'on pourra en discuter.

On peut parler de plusieurs points. Mais pour moi, pour un budget offensif, il y a plusieurs points qui ne rentrent pas en ligne de compte, donc on ne peut pas l'appeler budget offensif. C'est même pire que 2020. Que se passe-t-il de plus ? Rien. Mais bon, on attendra le budget primitif pour en parler.

M. Colombat

Je veux juste aborder deux points rapides qui concernent les Conseils de quartiers. La première chose, c'est que vous dites qu'il faudrait identifier les gens qui en ont besoin. Vous faites partie des Conseils de quartiers, vous savez très bien que l'on va distribuer des flyers et que l'on va en profiter pour évaluer les besoins, que ce soit les personnes âgées ou les jeunes. Donc, cela vous le savez.

La deuxième chose, c'est concernant l'environnement et les plantations. Vous savez que chaque Conseil de quartiers a fait une balade environnementale. On a fait un bilan de ce que l'on faisait comme plantation. On a un Comité de pilotage spécial pour définir les priorités de chaque Conseil de quartiers concernant les plantations. Vous le savez bien puisque vous faites tous partie de Conseils de quartiers.

M. le Maire

Merci Philippe. Je rajouterai quand même en complément concernant les plantations que même si « Un arbre, un enfant » c'est bien, c'est 150 arbres qui vont être plantés à l'occasion d'ailleurs, nous plantons en moyenne 200 à 230 arbres par an à Saint-Avertin, qui est quand même une ville verte. Sachez juste que si nous n'avions pas le projet Bellerie tel que nous l'avons décliné aujourd'hui pour planter les arbres sur les 3 prochaines années, il n'y avait plus d'espace à Saint-Avertin permettant justement de planter, sur une cérémonie ou une organisation, un événement tel qu'« un arbre, un enfant » qui existe depuis 17 ans. Oui, c'est une ville verte, c'est une ville arborée et l'on continue à planter et arborer encore et encore. Ce ne sont pas forcément des îlots de fraîcheur, ce ne sont pas forcément des micros forêts. On n'a pas besoin de cela, les vraies forêts sont suffisantes.

M. Paumier

J'ai apprécié le ton mesuré et l'esprit constructif des propos de Mme Faës, même si je ne les partage pas tous.

Je voudrais insister sur un point quand même, une variable très importante dont on parle souvent peu, c'est l'autofinancement. Cela paraît technique comme c'est là mais c'est la base de notre budget. Au tout début de mon premier mandat, j'ai été très frappé par une alerte du directeur des finances me disant un jour qu'il avait du mal à boucler la paie du personnel. En deuxième alerte, c'était le

payeur qui m'avait alerté sur la fragilité de la situation financière de la mairie. Ceci m'a poussé, personnellement, à une gestion toujours prudente.

Saint-Exupéry disait « l'avenir n'est pas à promettre, il est à permettre ». Je crois que c'est ce que l'on doit faire en comptant avec le temps. On ne fait pas les choses, je crois, qu'à l'horizon de son propre mandat, c'est du moins ce que je me suis attaché à faire, parce que je pense qu'il faut voir bien au-delà.

Quand les Tilleuls ont été vendus, quand la SAEM a été vendue, cela a été rappelé, c'est vrai que c'est une recette importante. Sur le moment, on a pu dire que c'était pour le désendettement. Mais le désendettement n'est pas une politique en soi, c'est un outil au service de la Commune. Or, aujourd'hui, je pense que la Commune a des marges de manœuvre d'emprunt qui sont importantes pour des investissements majeurs. La ville en a beaucoup, M. le Maire en a cité un certain nombre. Quand on parle des projets de la halle, des projets liés à Cangé, des projets dans les écoles, et j'en passe, il y en a beaucoup d'autres. Donc, je pense que c'est une bonne chose de prévoir des marges de manœuvre futures aux équipes qui nous succèdent, mais en n'oubliant jamais cependant qu'un investissement génère toujours un moyen et une ponction de crédits de fonctionnement parce que c'est la règle à peu près habituelle.

Il y a un autre point que je voudrais souligner, il n'a pas été mentionné ici puisqu'il a beaucoup été question de social et je le comprends bien en la période que nous vivons, c'est que sur le plan du logement, je pense que Saint-Avertin est au rendez-vous de l'ambition sociale. Je parle de ce que je peux connaître avec Val Touraine Habitat puisque 5 millions d'euros ont déjà été investis dans une partie des Grands Champs pour des rénovations extérieures et des travaux dans tous les logements qui génèrent plus de confort et une baisse significative des charges sans augmentation de loyer ; 5 millions d'euros de travaux sont en cours de réalisation à Château Fraisier, et ensuite, c'est déjà voté, la suite et fin des Grands Champs du 33 au 60 rue Jules Romains, de l'autre côté. C'est dire que sur ce plan-là, en appui de la ville et à la demande pressante de la ville, il y a je pense une ambition qui correspond à l'attention que l'on doit aux plus fragiles et qui s'appelle, Madame, je vous rejoins, de la solidarité. Là ce n'est pas de la charité, c'est de la solidarité. Quand on fait en moyenne 35 000 € de travaux par logement, on refait cuisine, WC, salle de bain et pièces de vie, avec isolation extérieure, je pense que l'on marque une vraie attention à nos concitoyens.

Mme Lacroix

Un point sur lequel on n'a pas rebondi. Isabelle a parlé à un moment de manque de créativité. Je suis assez d'accord. Sur le niveau d'investissement, fort modestement, je n'ai pas l'expérience de dire ce qui est suffisant ou pas, par contre, je trouve que l'on ne sent pas tellement la création du fameux monde d'après.

On a parlé des entreprises et de favoriser la relance. On ne voit pas de propositions pour favoriser l'implantation d'entreprises dans la Commune par exemple. On sait qu'il y a des coques vides qui vont se construire à côté d'Auchan. On aurait pu imaginer de créer un incubateur d'entreprises ou une cellule d'aide à la mairie pour la création d'entreprise, ou même d'avoir une démarche un peu volontariste dans la recherche de projet, dans l'économie circulaire notamment, dans l'environnement. On ne sent pas cela, cette inventivité, cette volonté de construire quelque chose d'un peu nouveau et de s'adapter aux défis qui viennent. Je trouve cela un peu dommage. Je reconnais que ce n'est sans doute pas facile du tout, mais j'aurais aimé voir cela.

Sur l'environnement, c'est un petit peu pareil. On décide de rénover des choses, c'est déjà bien et il faut le faire, je suis 100 % d'accord avec vous. Par contre, qu'est-ce que l'on peut faire pour aller vers du circuit court par exemple pour les cantines ? Où va-t-on sur le maraîcher bio ? Sur tous ces aspects-là, je trouve que l'on ne sent pas d'élan de créativité, de peps pour inventer autre chose et s'adapter aux défis.

Sur les arbres, par exemple, je sais que c'est mon dada mais il faut bien en avoir un, celui-là n'est pas pire qu'un autre, j'espère me tromper évidemment mais l'on a encore eu une étude aujourd'hui de météo France qui nous explique que d'ici la fin du siècle, les villes vont devenir quasiment invivables si l'on ne fait rien. Je schématise mais c'est à peu près cela. Vous dites qu'il n'y a pas beaucoup de place pour planter des arbres et on n'a pas besoin de micro forêts, je ne suis pas complètement d'accord. Je pense que l'on peut mettre plein d'arbres sur des petits espaces, cela a du sens, cela a un intérêt. Alors après on adhère ou pas avec les micro forêts, parce que c'est vrai que cela fait un peu désordre au départ, mais je pense que ce sont des choses qui vont devenir importantes et urgentes à faire à un moment.

M. le Maire

Je repasse la parole après à Thomas. Je vais juste vous répondre sur deux points. D'abord, je pense que c'est par méconnaissance, création d'entreprise, aider et favoriser l'implantation et la création, on est à 200 % d'accord et on est parfaitement en phase avec vous. Mais ce n'est pas du tout dans nos compétences. Cela ne relève pas de nos champs d'intervention. C'est une des compétences de la Métropole. Quand vous arrivez sur le site des Granges Galand, vous le voyez bien. Il y a des totems. Ce sont des parcs d'activités pris en charge et gérés par la Métropole. Il y a des instances métropolitaines dans lesquelles nous siégeons, Thomas siège dans la commission développement de la Métropole, qui vise à ce développement-là. C'est pour cela que la Métropole, l'an dernier, a engagé une étude pour mesurer les friches industrielles, les friches existant dans ces zones d'activité pour pouvoir permettre le rebond des implantations. On y travaille encore par ce biais-là. Mais ce n'est pas une de nos compétences, donc, vous ne verrez pas dans notre budget des intentions fortes à cet endroit.

En revanche, par manque d'entreprises, de commerces, et là je fais le pendant avec les commerçants, cela relève de nos compétences. Quand on vous parle de redynamiser le centre-bourg et d'avoir des actions concrètes pour favoriser les implantations, c'est de nos compétences et on le fait. Mais là aussi, avec des limites, parce que nous ne sommes pas propriétaires des locaux. Mais par contre, nous favorisons les circuits courts en mettant en relation les propriétaires gérants et les éventuels entrepreneurs. C'est comme cela qu'en 2019 a été installée La Mesure, magasin de vrac qui est largement au-dessus de ses espérances et ses projections, qui se développe très bien et qui aspire à se développer encore mieux. C'est aussi pour cela que depuis le mois de janvier est installé un fromager. Il a fallu aller le chercher. Il y avait justement l'opportunité avec la libération des espaces de l'agence Plaza. Il restait cet espace-là. Il n'était pas question pour nous d'avoir une nouvelle agence immobilière ou une agence bancaire. Ce fromager est installé à Fondettes. Il a ouvert 3 autres fromageries sur le département. Il fallait lui dire de venir parce qu'il y avait une opportunité. Il est allé négocier le tarif de location et il s'installe. Cela commence à bien marcher. Il faut espérer que cela continue de bien marcher. Je vous disais tout à l'heure que nous sommes en phase de négociations un peu rapprochée, pour l'arrivée d'un poissonnier prochainement dans le centre-bourg. Cela relève de nos compétences, en termes de mise en relation seulement.

Sur les cantines, pas d'ambition, pas de bio ? Excusez-moi madame mais en 2019, Brigitte et Maud qui étaient dans cette compétence antérieurement pourront le confirmer, on impose des produits bio ou des circuits courts. Plutôt que d'aller acheter des tomates bio au fin fond de l'Espagne, je préfère acheter des tomates locales mais qui ne sont pas forcément bio mais qui sont en circuits courts. C'est ce que nous mettons d'ores et déjà en place.

Il y a eu 50 000 € d'engagements financiers de plus dans nos budgets sans augmentation du prix des repas. Cela m'a interpellé tout à l'heure et je fais cette digression, on vous présentera concrètement, dans une commission, l'ensemble des coûts : masse salariale, denrées, entretien, maintenance de tous ces équipements mis en corrélation avec le prix du repas. Et vous verrez que 3,75 €, aujourd'hui,

il n'y a pas trop de baisse parce qu'il faudrait considérer le prix fort payé par les plus hautes tranches. On n'aura pas de repas à 15 €, mais il y aura peu de baisse sur les lignes du bas.

C'est un point important et ces maraîchers de proximité, ces circuits courts sont valorisants. Nous avons inscrit dans notre projet, qui est déjà engagé auprès de la Métropole puisque cela figure dans le plan alimentaire territorial qui va être présenté demain en Bureau métropolitain, l'implantation dans les prairies de Cangé d'un maraîcher pour qu'il puisse, sur ce territoire métropolitain, s'installer et produire des légumes bio pour que cela puisse desservir en priorité nos restaurants scolaires. Cela aussi est un projet porté par le biais de la Métropole pour le profit Saint-Avertinois, en espérant que les collègues tourangeaux n'espèrent pas, dans le cadre du plan alimentaire, s'approprier ces productions pour desservir les écoles tourangelles. C'est un aparté mais c'est un sujet fort puisque c'est comme cela que ça semble être projeté en tout cas par les élus tourangeaux aujourd'hui. Donc, non, c'est du Saint-Avertinois et je veux que cela reste de proximité pour nos Saint-Avertinois. Conformément à ce que vous venez d'évoquer, c'est déjà dans nos ambitions.

M. Quiène

Je voulais rebondir sur ce qui a été dit très récemment. Déjà, de dire à toutes et tous l'humilité de notre Maire, parce que sur le fromager, sur le projet en cours, clairement, c'est son boulot. C'est lui, et je sais qu'il n'aime pas se mettre en avant, mais c'est un boulot remarquable qui est réalisé. Je tiens à le dire parce qu'en ces temps compliqués soulevés par tous, faire venir des investisseurs, être attractif, c'est compliqué et pour cela, Laurent, grand chapeau à toi parce qu'il y en a peu qui seraient capables de le faire. Parenthèse fermée.

Je voulais vous dire, Madame Lacroix, que j'entends cette passion pour les arbres et c'est effectivement une passion comme une autre, tout à fait saine, mais l'existant à Saint-Avertin est exceptionnel. Saint-Avertin est une ville verte de base. C'est une ville qui, par contre, aujourd'hui, a vraiment besoin que l'on s'occupe de ces arbres existants. On le voit sur différents dossiers. C'est très bien d'en planter chaque année de nouveaux, mais il faut aussi s'occuper de ceux qui sont en place, il y a des très beaux arbres qui parfois sont centenaires, et il faut en prendre soin. C'est un travail de fourmi réalisé au quotidien par une partie des équipes techniques, Frédéric Gorsse and co, et c'est vraiment un boulot essentiel sur la Commune qui est réalisé autour de cela.

Sur la créativité, Madame Lacroix, il y a quelque chose qui est passé à l'as auprès de nous tous et qui me parle énormément, plutôt sur ma casquette de dirigeant d'entreprise, parce qu'on a parlé de photovoltaïque. Je peux vous garantir que cela, pour le coup, c'est non seulement créatif mais c'est également extrêmement pertinent sur les perspectives. Pourquoi ? Le photovoltaïque, c'est l'avenir d'une certaine économie. Je vous explique. Les tarifs d'EDF, mécaniquement, sur les 20 prochaines années, vont augmenter de 2 % par an. Cela veut dire que dans 20 ans, l'électricité coûtera 40 % plus cher qu'aujourd'hui. Ce qui est en train d'être mis en place sur Saint-Avertin à travers le photovoltaïque, c'est juste la capacité, demain, après-demain, dans 50 ans, de pouvoir acquérir une partie d'autonomie, et surtout d'être au début de quelque chose qui va considérablement révolutionner nos modes de vie. Le photovoltaïque est l'or noir de demain. Personne ne le sait aujourd'hui en France ou en Europe. Les chinois sont à 2 000 % dessus. Notre ami Tesla est évidemment dessus. Cela pour vous dire un petit peu ce qu'il se passe en dehors de nos frontières, parce que nous, on est souvent en retard. C'est le côté vieux monde de la France qui est parfois, malheureusement, assez insupportable.

Les chinois sont en train de construire une usine de photovoltaïque qui fait la taille de toutes les usines de photovoltaïque existantes aujourd'hui. C'est vous donner l'ordre de grandeur. C'est vous donner ce qu'il va se passer d'ici 10-15 ans. Le fait que Saint-Avertin se lance dans ce schéma-là, je vous garantis que c'est quelque chose de précieux, c'est quelque chose qui ne fait pas de bruit aujourd'hui, mais c'est quelque chose qui sera à mettre au crédit de Laurent Raymond et de celles et

ceux qui ont travaillé sur ce projet-là parce qu'on en reparlera. J'en suis intimement convaincu. Je le vis à mon petit niveau d'adjoint. C'est compliqué de gérer une commune aujourd'hui. Pour rien au monde je ne souhaiterais être à sa place, je vous le dis. J'entends et c'est dommage, le ton de Mme Faës était très agréable. C'est dommage, Brigitte, que l'on ne puisse pas se retrouver dans une séquence quand même très dégradée pour les français, pour nos concitoyens. Je pense qu'il faut que l'on fasse cet effort collectif de pouvoir construire ensemble et pourquoi pas de pouvoir valider des choses ensemble parce que là je pense qu'elle est plus, la synthèse collective, à mettre le curseur sur ce qui nous oppose. Cela n'a pas de sens je pense.

J'avais noté une dernière chose. Je valide ce que dit Brigitte sur la paupérisation. C'est un sujet, et Elisabeth a répondu, on est en alerte.

Mme Lize-Brun

La Covid.

M. Quiène

Oui, la Covid qui entraîne, par ricochets, cette précarité, mais pas seulement sur les étudiants. On va parler aussi, malheureusement, dans quelques années, des classes moyennes qui vont gentiment mais sûrement glisser du mauvais côté. Ce sont des sujets d'alerte sur lesquels on est mobilisé. Maintenant, Saint-Avertin reste Saint-Avertin. Saint-Avertin ne peut pas se substituer au budget de l'Etat, à une action gouvernementale, à une action régionale. Encore une fois, pour conclure, sans mettre le curseur sur ce qui ne fonctionne pas, mais en essayant de nous rassembler et de faire des propositions cohérentes au service des Saint-Avertinois, on sera tous appréciés et notre politique sera appréciée. Vous avez à y gagner et nous aussi. Je pense que cela a vraiment un intérêt que l'on essaie de se rassembler dans cette période sur un débat d'orientations budgétaires et sur un budget.

Mme Lemaure

J'ai juste une petite chose à dire. Hier, j'étais en réunion sur le logement avec la fondation l'Abbé Pierre, toute la matinée. J'ai emmagasiné plein d'informations, c'était passionnant. Il y a quand même une chose que je voulais vous dire, Mme Lacroix, c'est qu'il a été dit que beaucoup de communes voulant trop végétaliser leur patrimoine, on va avoir un déficit catastrophique, ce n'est pas moi qui le dit, de logements sociaux. On est à moins de 60 000 par an sur la France aujourd'hui. Le projet est d'en faire 250 000, cela est en cours. Il y a le vert, mais il y a aussi le logement social. Et là on va avoir une catastrophe si des communes bloquent. Cela a été exprimé parce qu'il y a déjà des communes qui ont trop bloqué en vert. Ce que je veux dire, c'est que c'est comme tout. Il faut trouver l'équilibre.

Mme Faës

Il faut densifier mais intelligemment.

Mme Lize-Brun

Je voulais simplement dire que sur Saint-Avertin, nous sommes déjà bloqués par une organisation qui a été choisie il y a plusieurs mandats de suite.

M. le Maire

Et que l'on apprécie.

Mme Lize-Brun

Que certains apprécient mais qui, au niveau du logement social, pose problème. Par rapport à la loi SRU, quand il faut répondre à un pourcentage ou à une progression de logements sociaux demandés, M. Paumier le premier a dit que ce n'était pas possible vu qu'il n'y avait plus de terrain pour cela. Alors là on va dire que ce sont les espaces verts demandés pour des rafraîchissements au niveau des logements, ce qui est important avec les 3-4 degrés qui sont attendus dans les années qui viennent. Chez moi, autour de ma maison, je vais planter des arbres supplémentaires. On voit qu'il est important à la fois à la municipalité pour les écoles, pour les logements sociaux, pour tout ce qui est au niveau des rues, d'anticiper. Ce n'est pas faire des micro forêts partout. C'est simplement penser justement à l'élévation de cette température.

Mme Lemaure

Mais il faut toujours être dans l'innovation finalement. Il n'y a pas que l'arbre.

M. le Maire

Merci. On prend acte et connaissance de tout cela et on reparlera, en fin de mandat, de nos ratios de logements à caractères sociaux.

M. Khabbich

Je voudrais intervenir sur ce qu'a dit Thomas en parlant de tout ce qui est panneaux photovoltaïques ou autres. Je ne sais pas si je suis pour ou contre mais il y a des débats. Sachant que je viens du secteur automobile où j'ai été chef de projet, je sais déjà qu'Audi travaillait sur l'hydrogène en 2003-2004. Est-ce que l'hydrogène est l'avenir ? Si on me dit que l'électrique ou les panneaux photovoltaïques sont une solution intermédiaire pour 30 ans pour que l'on puisse retrouver quelque chose, parce que c'est le platine ou autre, en termes de coûts, et j'en ai déjà parlé avec des ingénieurs du CEA avec qui je collaborais, dont le coût est une fois plus, et que pour l'instant c'est centralisé sur les batteries pour ramener le coût parce qu'il est important. Le jour où ils arriveront à trouver des alternatives au platine, on en parlera. Donc, je ne sais pas si les panneaux photovoltaïques sont la solution d'avenir. C'était un aparté.

Après je reviens sur l'investissement parce que j'avais noté ce dont a parlé M. Paumier quant aux logements sociaux et ainsi de suite. Je ne sais pas s'il y a un vrai schéma directeur de l'immobilier pour la ville pour que l'on puisse avoir une vision de ce qui est envisagé, en termes de rénovation du parc vétuste ou autres, au lieu d'attendre des subventions pour faire des rénovations des bâtiments publics.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Brigitte quant aux logements sociaux. L'année dernière, on a payé 77 000 €. J'espère que cette année, on ne les paiera pas. J'espère que l'on a évolué depuis. Je ne sais pas, donc je pose la question.

M. le Maire

Est-ce que vous savez pourquoi on a payé 77 000 € de loi SRU ?

M. Khabbich

Parce qu'on ne respectait pas les ratios.

M. le Maire

C'est faux. Ce n'est plus cela. Depuis 2019, ça ne se passe plus comme cela. C'est une compétence métropolitaine, donc on n'a pas payé 77 000 €. On a reversé un droit d'enregistrement à la Métropole de 77 000 €. C'est juste un taux indicateur, un taux d'effort qui était nécessaire et demandé dans l'ensemble de la Métropole après la démolition des barres HLM du Sanitas. Donc, on a perdu sur la Métropole un parc de logements à caractères sociaux et il a fallu compenser, c'est ce fameux taux d'effort, ces destructions, donc liées aux communes, et Saint-Avertin en fait partie, qui elles disposent de moins de logements sociaux par rapport aux effectifs antérieurs. C'est seulement cela. C'est pour cela qu'on a payé et ce n'est pas nous qui payons, nous on reverse cela à la Métropole. On sait bien que l'on s'est arrangé et par l'ensemble des subventions, des droits de concours et des fonds de concours métropolitains à récupérer largement ces 77 000 €.

M. Khabbich

C'était une question par rapport à ce qu'a dit Brigitte. Après, on verra par la suite. On attendra le budget primitif pour en parler et on attendra de voir si la loi SRU nous demande de payer une amende ou non, ou une taxe.

Concernant le ratio des contractuels et le ratio des titulaires, je ne prends pas en compte ceux qui sont en disponibilité puisqu'apparemment on ne les compte plus dans le ratio. En 2019, on était à 44 % de contractuels par rapport aux titulaires, en 2020, on a un ratio de 37.5 % dans l'ensemble, sachant que la moyenne nationale des contractuels dans la fonction publique territoriale est de 18 %. Donc, vous voyez bien que l'on a un retard à rattraper, mais je sais que suite aux élections, quelques-uns ont été stagiaires. C'est très bien. On est à 37 %, sachant que l'on avait supprimé 18 contractuels à cause de la baisse d'activités. On aurait peut-être pu garder un pourcentage en chômage partiel. On peut vous remercier d'avoir gardé la totalité au lieu de les mettre en chômage partiel. Mais pour ces 18 personnes, du jour au lendemain, on leur a dit que leur contrat s'arrêtait. Pour avoir un budget offensif, peut-être qu'il aurait fallu faire le choix de stagieriser les agents sur les postes qui peuvent être permanents. Je ne suis pas pour passer stagiaire quelqu'un dont on ne connaît pas l'avenir du poste. Mais si une situation est permanente, à un moment donné on les passe en stagiaires. Ce n'est plus la peine de les maintenir en contractuels.

M. le Maire

Je ne vais pas avoir le temps de vous répondre parce que l'on a un ordre du jour assez chargé mais l'on en reparlera dans une commission Ressources humaines. On a quelques contractuels effectivement, mais l'on a surtout beaucoup de travaux en régie. Contrairement à beaucoup d'autres collectivités qui tendent à ces ratios-là, c'est possible mais il suffit simplement d'externaliser l'ensemble de nos prestations. C'est très simple, c'est comme cela que ça se passe. C'est pour cela que les ratios sont bas.

2) AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2020

M. Villemagne :

L'alinéa 3 de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet - jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date - à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Le vote du budget 2021 n'intervenant qu'à la fin du mois de mars 2021, il est souhaitable de recourir à cette procédure afin d'être en mesure d'engager des opérations d'investissement dont la réalisation doit avoir lieu en début d'année.

- Crédits ouverts – dépenses d'investissement 2020 : 5 743 524 €
- Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
 - Terrain de tennis Bellerie : 20 000 € (2313 – 411)
 - Rafraîchissement d'une salle par groupe scolaire (tranche conditionnelle) : 41 000 € (21312-212)
 - Bâtiment rue de Grandmont (bilan thermique) : 20 000 € (2313-520)
 - Bâtiment du domaine de la petite enfance (levé topographique) : 5 000 € (2031-64)
 - Sécurisation des bâtiments communaux : 10 000 € (21318-020)

Ces crédits seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption.

Le rapport a été présenté à la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 25 janvier 2021.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement énumérées ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus.

3) EPIDEMIE DE COVID-19 : REMISES GRACIEUSES

M. Quiène :

Les conditions économiques des sociétés ayant été dégradées du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire, pour la période durant laquelle aucune activité n'a pu être réalisée, à ne pas émettre de titres de loyers pour les entreprises locataires de locaux communaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à ne pas émettre de facturation au titre du droit de place sur les marchés durant la période de suspension du marché des Onze Arpents lors du premier confinement.

Le rapport a été présenté à la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 25 janvier 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, pour la période durant laquelle aucune activité n'a pu être réalisée, à ne pas émettre de titres de loyers pour les entreprises locataires de locaux communaux ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à ne pas émettre de facturation au titre du droit de place sur les marchés durant la période de suspension du marché des Onze Arpents lors du premier confinement.**

4) REMBOURSEMENT D'UN REFRIGERATEUR A UN PARTICULIER

Mme Lemaure :

La locataire d'un appartement de la résidence Paul Doumer a dû changer son réfrigérateur en urgence.

Ce type de dépenses étant à la charge du bailleur (la Commune de Saint-Avertin), la locataire demande le remboursement de cet achat.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette administrée pour la somme de 109 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'autoriser le remboursement de cette administrée pour la somme de 109 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

5) MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

M. Léon :

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale permet le remboursement aux agents de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel sous forme d'un « forfait mobilités durables ».

- Le cadre général

Les agents peuvent bénéficier du « forfait mobilités durables » à condition de choisir l'un des deux moyens de transport éligibles mentionnés ci-dessus pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail un minimum de 100 jours sur une année civile.

Le montant annuel du « forfait mobilités durables » est fixé à 200 €.

Le nombre minimal de 100 jours est à proratiser en fonction du temps de travail en cas d'arrivée ou de départ de l'agent en cours d'année. Les déplacements seront comptabilisés à raison d'un seul aller/retour par jour.

- Les modalités d'attribution

Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un des moyens de transport mentionnés.

Le « forfait mobilités durables » sera versé par l'employeur l'année suivant celle du dépôt de la déclaration.

L'utilisation du cycle ou du cycle à pédalage assisté personnel fera l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur.

Il convient de souligner que le versement de ce forfait n'est pas cumulable avec le remboursement mensuel des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité à partir de 2022.

Le rapport a été présenté à la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 25 janvier 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place du « forfait mobilités durables » dans les conditions ci-dessus énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver la mise en place du « forfait mobilités durables » dans les conditions ci-dessus énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

6) CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

M. Dagoret :

Dans le cadre de l'évolution des postes communaux et de l'adaptation des services, il est prévu les créations et suppressions des emplois suivants :

La lecture des emplois est proposée de la manière suivante :

Nombre d'emplois	Création(s) ou suppression(s)	Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail	Affectation
------------------	-------------------------------	---------	-----------	-------	------------------	-------------

- **Emplois PERMANENTS :**

A compter du 1^{er} mars 2021 :

- **Dans le cadre de la fin de la procédure d'avancement de grades :**

Tous les emplois liés aux avancements de grades 2020 ont été créés au Conseil municipal du 08 juillet 2020. Il s'agit ici de supprimer les grades d'origine.

- **Filière administrative**

1	Suppression	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	PMG FIN
1	Suppression	Administrative	Catégorie B	Rédacteur	Temps complet	DAC AC

- **Filière animation**

1	Suppression	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation territorial	Temps complet	DEAJ Education
1	Suppression	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation territorial	TNC 20,667/35 ^{ème}	DSDS

- **Filière médico-sociale**

1	Suppression	Médico-sociale	Catégorie C	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	DEAJ Education
2	Suppressions	Médico-sociale	Catégorie C	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	PSP DPE
1	Suppression	Médico-sociale	Catégorie A	Puéricultrice de classe normale	Temps complet	PSP DPE

- Filière police

1	Suppression	Police	Catégorie C	Brigadier	Temps complet	PMG PM
1	Suppression	Police	Catégorie B	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	PMG PM

- Filière technique

2	Suppressions	Technique	Catégorie C	Adjoint technique territorial	Temps complet	PSP DPE
1	Suppression	Technique	Catégorie C	Adjoint technique territorial	Temps complet	DEAJ REST
1	Suppression	Technique	Catégorie C	Adjoint technique territorial	Temps complet	DST Logistique
1	Suppression	Technique	Catégorie C	Adjoint technique territorial	Temps complet	DST Entretien général
1	Suppression	Technique	Catégorie C	Adjoint technique territorial	Temps complet	DEAJ Education
1	Suppression	Technique	Catégorie C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	DST Logistique
1	Suppression	Technique	Catégorie C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	DST Entretien général
1	Suppression	Technique	Catégorie C	Agent de maîtrise	Temps complet	DST Logistique

➤ Dans le cadre de la pérennisation des agents donnant satisfaction :

A la Direction de la Solidarité et du Développement Social, pour remplacer un agent parti en retraite sur l'emploi de chargé d'accueil social et des demandes de logement social :

1	Création	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	DSDS
1	Suppression	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	DSDS

A la Direction des Affaires Culturelles, pour remplacer un agent parti en mutation sur l'emploi d'assistant de direction de la Direction des Affaires Culturelles :

1	Création	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	PSP DAC
1	Suppression	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	PSP DAC

A la Direction des Services Techniques, pour remplacer un agent parti en retraite sur l'emploi d'agent d'accueil au CTM :

1	Création	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	DST CTM
1	Suppression	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	DST CTM

➤ **Dans le cadre des recrutements aux Ressources humaines :**

Suite à un départ d'agent, transformation de l'emploi d'assistant administratif de la Direction des ressources humaines :

1	Création	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	PMG RH
1	Suppression	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	PMG RH

Pour remplacer un agent parti en mutation, transformation de l'emploi de gestionnaire carrière paie:

1	Création	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial ou Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ou Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	PMG RH
1	Suppression	Administrative	Catégorie B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	PMG RH

➤ **Dans le cadre d'une ouverture de poste au secrétariat général :**

Emploi d'assistant administratif au secrétariat général :

1	Création	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif territorial ou Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ou Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	DGS SG
---	----------	----------------	-------------	---	---------------	--------

Vous trouverez ci-dessous le tableau de synthèse des créations et suppressions d'emplois :

	Création(s)	Suppression(s)	Catégorie	Grade	Temps de travail	Affectation
Filière administrative						
		1	C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	PMG FIN
		1	B	Rédacteur	Temps complet	DAC AC
	1		C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	PSP DAC
		1	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	PSP DAC
	1		C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	DST CTM
		1	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	DST CTM
	1		C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	DSDS

		1	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	DSDS
	1		C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	PMG RH
		1	C	Adjoint administratif territorial	Temps complet	PMG RH
	1		C	Adjoint administratif territorial ou Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ou Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	PMG RH
		1	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	PMG RH
	1		C	Adjoint administratif territorial ou Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ou Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	DGS SG
Filière animation						
		1	C	Adjoint d'animation territorial	Temps complet	DEAJ Education
		1	C	Adjoint d'animation territorial	Temps complet	DSDS
Filière médico-sociale						
		1	C	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	DEAJ Education
		2	C	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	PSP DPE
		1	A	Puéricultrice de classe normale	Temps complet	PSP DPE
Filière police						
		1	C	Brigadier	Temps complet	PMG PM
		1	B	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	PMG PM
Filière technique						
		2	C	Adjoint technique territorial	Temps complet	PSP DPE
		1	C	Adjoint technique territorial	Temps complet	DEAJ REST
		1	C	Adjoint technique territorial	Temps complet	DST Logistique
		1	C	Adjoint technique territorial	Temps complet	DST Entretien général
		1	C	Adjoint technique territorial	Temps complet	DEAJ Education
		1	C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	DST Logistique

		1	C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	DST Entretien général
		1	C	Agent de maîtrise	Temps complet	DST Logistique
Total	6	24 *				

* Dont 19 liés aux avancements de grades

Le rapport a été présenté à la Commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales & Communication du 25 janvier 2021.

Le Comité technique a été saisi pour avis dans sa séance du 29 janvier 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal de supprimer et de créer les emplois présentés, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune et de porter les nouveaux postes au tableau des emplois communaux annexé au budget communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De supprimer et de créer les emplois présentés, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune (chapitre 012) et de porter les nouveaux postes au tableau des emplois communaux annexé au budget communal.

7) ADHESION ET RETRAITS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37

M. Nogier :

Par délibération du 22 juin 2020, la commune de Sazilly a demandé son adhésion au Syndicat intercommunal Cavités 37. Cette demande d'adhésion a été acceptée par délibération dudit syndicat du 25 novembre 2020.

Par délibérations du 9 juin 2020 et du 19 juin 2020, les communes de Truyes et de La Guerche ont quant à elles demandé leur retrait du Syndicat intercommunal Cavités 37. Ces demandes de retrait ont été acceptées par délibération dudit syndicat du 25 novembre 2020.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, il convient désormais que l'assemblée délibérante de chaque membre du Syndicat intercommunal Cavités 37 se prononce sur l'adhésion et les retraits susmentionnés.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Sazilly au Syndicat intercommunal Cavités 37 ;
- D'approuver le retrait des communes de Truyes et de La Guerche dudit syndicat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'adhésion de la commune de Sazilly au Syndicat intercommunal Cavités 37 ;**
- **D'approuver le retrait des communes de Truyes et de La Guerche dudit syndicat ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

8) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

M. Léon :

L'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ledit rapport et l'avis du Conseil municipal sont ensuite mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article susvisé.

Le rapport a été présenté à la Commission Urbanisme, Patrimoine communal, Environnement & Mobilité du 12 janvier 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis quant au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'émettre un avis favorable quant au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

9) CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE – RUE DES ANCIENNES ECOLES

M. Nogier :

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section BY n°29, sis rue des Anciennes écoles. Ladite parcelle comprend une bande de terrain d'environ 16 m² entièrement clôturée et qui servait autrefois d'accès à la Petite Gironde. Aujourd'hui, cette bande de terrain n'a plus d'utilité pour la Commune puisqu'un autre accès à la Petite Gironde est existant.

Le terrain n'étant pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, il y a lieu de procéder à son aliénation.

Ce terrain appartient au domaine privé communal.

Il convient de créer une servitude d'écoulement des eaux pluviales issues de la parcelle BY n°29 conservée par la Commune.

Le service de l'évaluation domaniale a émis un avis le 3 novembre 2020.

Le rapport a été présenté à la Commission Urbanisme, Patrimoine communal, Environnement & Mobilité du 12 janvier 2021.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De procéder à la cession au profit de M. Anséric LEON et Mme Stéphanie PERRIOT d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée section BY n°29 pour une superficie d'environ 16 m² au prix net vendeur de 1 300,00 €, payable le jour de la signature de l'acte authentique, les dépenses en sus relatives aux frais notamment notariés et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ;
- D'approuver la création d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document y afférent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (M. Léon ne participe ni au débat, ni au vote), décide :

- **De procéder à la cession au profit de M. Anséric LEON et Mme Stéphanie PERRIOT d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée section BY n°29 pour une superficie d'environ 16 m² au prix net vendeur de 1 300,00 €, payable le jour de la signature de l'acte authentique, les dépenses en sus relatives aux frais notamment notariés et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'approuver la création d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document y afférent.**

Questions diverses :

M. le Maire

L'ordre du jour sur les délibérations est terminé. Je vais vous donner deux informations avant que l'on embaille sur le dernier point qui est important. Tout d'abord, des informations Covid : je vous ai fait parvenir un mail vous informant que certains de nos collaborateurs, sur le groupe scolaire Christophe Plantin, avaient été testés positifs à la Covid. Depuis, les choses ont évolué, changé, se

sont amplifiées. On a 3 cas Covid sur le groupe Plantin pour certains de nos agents. Un agent de restauration scolaire a été testé positif également, et un autre agent d'animation, notamment un référent du groupe Plantin. Forts de ces constats, nous avons sollicité un laboratoire d'analyses qui s'est rendu sur place lundi après-midi pour proposer à l'ensemble des adultes le souhaitant de faire un dépistage massif. Il y a 33 tests qui ont été faits, et ils se sont tous révélés être négatifs, tant mieux. Il n'y a donc pas de cluster avéré sur le groupe scolaire. Pour autant, il y a également 2 enfants en classe de CM2 qui ont été contaminés. Le premier a été testé la semaine passée. Il a été fait un séquençage de ce test et il s'avère qu'il est atteint du variant anglais. On applique donc beaucoup de prudence.

On a rencontré de véritables difficultés avec l'ARS et les services de l'Education nationale, cette dernière nous disant qu'il était du ressort de l'ARS de pouvoir prévenir l'ensemble des autres enfants de la classe et notamment ceux qui ont participé et partagé la même table dans le cadre de la restauration scolaire, et l'ARS nous disant que c'était de la compétence de l'Education nationale. On a prévenu l'Education nationale comme quoi nous allions procéder à des tests avec un laboratoire extérieur, on a eu le feu vert. Tous les enseignants ont été testés. Quand j'informe l'ARS de ce que nous venons de mettre en place, ils me disent que c'est bien, que l'on est généreux, solidaires, mais ce n'était pas de notre ressort puisque l'Education nationale dispose d'un lot énorme de tests antigéniques à pouvoir mettre de suite à disposition de ces enseignants et des personnels des écoles. Vous voyez donc que c'est assez compliqué.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, la situation semble contrôlée, maîtrisée. Nous ne sommes pas dans un cas de possible fermeture puisque l'ARS et l'Education nationale ont refusé tant de fermer la classe que l'école. Pour autant, j'ai insisté auprès de l'ensemble de ces représentants pour leur dire que s'il devait y avoir d'autres cas significatifs sur ce groupe scolaire, en ce qui nous concerne, je procéderai à la fermeture possible et des accueils périscolaires, et de la restauration scolaire.

M. Khabbich

Depuis le 1^{er} février normalement, on a déjà eu des contacts avec l'ARS, on doit fermer.

M. le Maire

C'est ce que nous avons signifié. On a tracé par écrit tout ce qui a été échangé, tout ce qui a été dit, justement par précaution. En plus, ils sont deux dans la même classe.

Mme Faës

C'était deux variant anglais ?

M. le Maire

Non, un variant anglais. Le deuxième n'a pas été séquencé, on ne sait pas encore.

Mme Faës

C'était quel jour ?

M. le Maire

C'était la semaine dernière.

Mme Faës

Ah oui voilà, les fermetures doivent se faire depuis le 1^{er} février.

M. le Maire

La réponse est ferme, elle est écrite et conservée. Je vous assure que là-dessus, on est ceintures et bretelles. Voilà la situation. Pour autant, on reste très vigilants quant à ces éventuelles possibilités de contamination qui pourraient se développer.

M. Quiène

Est-ce que les trois personnes contaminées vont bien ? C'est quand même la question.

M. le Maire

Je n'ai pas de précision sur deux d'entre elles mais sur la première, elle a la version strong du virus, comme on se l'est dit entre nous. Elle est fortement affectée.

Le deuxième point, c'est juste une information que je voulais vous donner. Le SAS tiendra son assemblée générale le 12 février prochain. Comme habituellement, tous les conseillers municipaux sont invités à pouvoir y participer. Cette assemblée générale qui, habituellement, se tenait dans cet espace, se fera en visio à partir de 20h30. Je n'ai pas plus de précisions aujourd'hui, ni les liens de connexion. Quand je les aurai, je vous les ferai suivre. Il vous appartiendra ou pas de vous connecter.

Et enfin, le dernier point, puisque cela a été évoqué lors de la dernière commission jeunesse. Il n'a pas pu figurer dans l'ordre du jour puisque la convocation a été envoyée le même jour que la commission, c'est un échange sur l'organisation des rythmes scolaires. J'avais proposé, après intervention de Brigitte Lize-Brun, que soit portée à l'ordre du jour de ce Conseil municipal cette présentation et que l'on puisse convenir d'une motion d'orientation qui sera donc présentée de la façon dont on le déterminera et que l'on va entériner ce soir, qui sera présentée lors des prochains Conseils d'écoles extraordinaires.

Mme Le Bret

Comme nous l'avons évoqué en commission la semaine dernière, vous avez trouvé sur table un document qui reprend recto verso une présentation historique sur les rythmes scolaires. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui et depuis 2013, sur Saint-Avertin, nous sommes à 4 jours et demi. Depuis que nous sommes arrivés, à ce moment-là, nous avons déjà été interrogés pour savoir si nous resterions sur le rythme des 4 jours et demi. Nous avons bien expliqué que nous ne changerions rien jusqu'aux prochaines élections. Ces dernières sont arrivées. Ce sujet aurait dû être abordé bien en amont. Mais de par la crise sanitaire, le sujet n'a pu être évoqué qu'à partir des mois de mai-juin 2020, c'est-à-dire au sortir du confinement et du retour des élèves. Donc, depuis ce moment-là où il y a eu un moment assez fort avec, je rappelle, un vote en Conseils d'écoles.

Sur tous les Conseils d'école, un retour à 4 jours a été majoritaire. Nous n'avons rien changé pour la rentrée de septembre 2020 parce que les temps étaient beaucoup trop courts pour changer quoi que ce soit. C'est donc à partir de la rentrée que nous avons commencé à reprendre les choses sur ce rythme. Nous évoquons bien entendu l'intérêt de l'enfant. Nous avons eu des réunions avec les représentants des parents d'élèves depuis le mois de décembre. De toute façon, déjà en septembre, nous avons annoncé qu'il n'y aurait plus d'école le mercredi aux enseignants, aux parents. Pourquoi ? Au niveau du rythme scolaire des enfants, nous estimons qu'il faut une rupture éducative le mercredi, qu'elle est nécessaire parce que tout le monde est convaincu que ce rythme-là, avec les 4 jours et demi du mercredi, n'est pas favorable.

Nous sommes favorables aux 4 jours et demi mais avec le samedi. Nous l'avons expliqué. Lors des échanges avec les parents, nous nous sommes bien rendus compte que le rythme des 4 jours et demi avec le samedi ne remportait pas l'assentiment des familles. Le contexte organisationnel des familles, notamment recomposées ou en garde alternée, ce rythme-là ne favorise pas leur mise en œuvre. Partant de ce postulat, nous demandons au Conseil municipal de se prononcer sur le rythme des 4 jours.

Ce rythme des 4 jours est décrit sur la face arrière de la présentation. Les horaires, vous les aurez. De toute façon, le scolaire est intimement lié au périscolaire. Aujourd'hui, l'amplitude de présence des enfants est partagée entre le périscolaire et le scolaire. Demain, il y aura des modifications au niveau de la pause méridienne, puisqu'on va la raccourcir d'un quart d'heure. Les TAP seront remplacés au profit du plan mercredi qui est un plan qui s'inscrit dans le projet éducatif territorial et qui met en lien le projet d'école avec des activités périscolaires. Il y aura un temps d'accompagnement aussi pour l'aide aux devoirs qui sera proposé, notamment aux enfants qui en ont le plus besoin, avec l'intervention éventuellement d'enseignants volontaires qui se manifesteraient et de personnes qualifiées. Le transport scolaire sera assuré les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Au niveau du plan mercredi, ce seront des activités qui seront en cohérence avec les enseignements scolaires. Les modalités d'accueil du mercredi sont très attendues par les familles puisque que nous ayons un rythme de 4 jours et demi avec le samedi ou un rythme de 4 jours, le mercredi de toute façon étant libéré, il est très important de pouvoir accueillir les enfants sur une amplitude horaire aussi large que celle de l'école, quand on ajoute le matin à l'école et l'après-midi à l'accueil de loisirs. On a donc une amplitude très large, avec à la fois une amplitude minimum, mais aussi une amplitude maximum, une souplesse puisque les parents pourront mettre ou le matin avec le repas, ou l'après-midi sans repas, ou toute la journée. Les tarifs, pour le moment, on peut vous présenter le minimum et le maximum. Pour les activités, nous choisirons. Elles sont décrites, mais je ne vais pas les lire. Vous pouvez constater que ce seront des activités qui favoriseront l'éveil sportif, culturel des enfants avec des thématiques autour du jardin, des espaces naturels, de l'environnement, de la science, de la citoyenneté. Des créneaux seront pris sur nos services et nos partenaires municipaux et métropolitains. Egalement des activités sur le savoir-être et le vivre ensemble. Ces 4 jours sont donc soumis à votre avis.

M. le Maire

Avant de vous passer la parole, je vais juste compléter un point et expliquer pourquoi je vais soumettre ce sujet à débat. D'abord, il y avait aujourd'hui un article dans la NR mais qui ne transmet pas finalement ce que je voulais dire, mais ce n'est pas grave. Comme il y a 18 communes dans le département qui sont réellement passées et qui restent aujourd'hui, jusqu'à la fin de l'exercice 2021, à 4 jours et demi, sur 272 communes quand même, cela démontre bien qu'il y a quelque part quelque chose qui blesse. Ce qui blesse plus précisément, et cela m'agace au plus profond, c'est l'école de la République. On doit vraiment avoir une attention forte et républicaine. On ne devrait pas dire aux collectivités de se débrouiller en leur lançant la patate chaude, en leur donnant une situation pas convenable face à laquelle elles peuvent déroger ou pas. On sait qu'elle n'est pas convenable, mais comme on n'a pas envie de remettre sur le tapis une organisation forte qui risque de faire sortir dans les rues beaucoup de manifestants et de manifestations fortes puisque cela a toujours été le cas sur les rythmes scolaires, ça a toujours abouti à cela, donc on vous demande de pouvoir déroger. C'est ce qui se passe et c'est ce que font beaucoup de collectivités. Ce n'est pas ce qui nous anime précisément.

Ce qui nous anime, c'est le besoin de l'enfant. On le met en avant quand on vous dit que c'est vrai, et l'ensemble des chrono biologistes – dont M. Testu qui est de chez nous, ce n'est pas comme si c'était un énarque perché très loin dans une autre ville – qui dit que cette quête des demi-journées sont importantes mais si elles sont corrélées avec un temps de rupture le mercredi. Elles sont importantes si effectivement on revient sur le rythme précédent, avec le samedi matin. On sait bien que ce n'est plus possible, on voit bien que les situations sociales, familiales font que ce n'est plus possible.

Bien sûr que cela paraît un peu délicat de proposer ce genre d'intention. Pour autant, le mercredi est essentiel. Il est essentiel parce qu'on perd de bons enseignants, parce que même si les quelques restants bons enseignants veulent faire de la formation, ils ne peuvent pas parce que les formations sont aussi proposées le mercredi matin du fait que seules 18 communes aient basculé. Eux sont restés à 4 jours et demi. Donc, c'est vrai que c'est un point sensible et qui m'agace personnellement au plus haut point de devoir acter ce genre d'intention alors que l'école de la République devrait avoir un cadre ferme et figé pour tous.

L'autre problème, ce sont les TAP. On va aussi me dire que l'on supprime les activités qui pouvaient être intéressantes et d'éveil pour les enfants. C'est faux, parce que telles qu'elles sont proposées aujourd'hui, ces enfants font de l'activisme, ils sont submergés de sollicitations, ils sortent de cours et viennent en activité, puis repartent en cours, puis en activité, puis en cours continuellement. Finalement, ce que l'on propose, après l'organisation de 4 jours et particulièrement dans le plan mercredi, c'est finalement que ces TAP soient le mercredi et qu'ils soient en corrélation réelle avec les objectifs des écoles. Cela n'empêche pas d'avoir cours le samedi matin. Le mercredi restera, dans le cadre du plan mercredi, très corrélé à l'organisation éducative.

Après, ce plan mercredi, à la différence des TAP qui s'imposent à tous les enfants présents à l'école, il ne s'appliquera qu'à ceux présents le mercredi, il se présentera aux enfants qui auront envie d'être là et qui devront être là par nécessité familiale, avec finalement un coût qui est assez modique puisque, pour les plus bas – mais on ne peut pas vous donner toutes les planches puisque les quotients familiaux sont au pourcentage près – ce sera 34 centimes de l'heure, ce qui équivaut à 3,50 € une journée complète avec le repas compris ; pour la catégorie la plus haute, c'est 1,98 € soit 19 € la journée complète avec le repas compris. Vous voyez que ce n'est même pas l'objet finalement bloquant d'un tarif, c'est vraiment l'objet d'une nécessité à la fois force de valeur pour certains parents, et pour d'autres, de jusqu'au boutisme de vouloir absolument garder cette tranche-là.

Donc, on soumettra aux Conseils d'écoles un avis, celui qui sortira de cette séance ce soir. Je vous laisse donc la parole.

Mme Taffet

Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste dire que pour moi, la réponse que l'on apporte est la plus cohérente au besoin de l'enfant. On sait que les parents ne vont pas voter le samedi matin. Cette réponse va aussi permettre aux parents, parce que l'on apporte de la souplesse sur le temps d'accueil de ces enfants, d'articuler la journée au mieux en fonction de leur temps de travail mais aussi en fonction des activités qui seront proposées le mercredi après-midi en dehors des activités que la mairie pourra proposer. C'est tout ce que je voulais ajouter aux propos de Monsieur le Maire.

Mme Faës

Je partage tout à fait votre avis sur la cohérence du dispositif. En revanche, je suis étonnée que vous puissiez dire que tout le monde est d'accord pour dire que ce que vous proposez est ce qui est le mieux pour l'enfant. Les chrono biologistes disent tous que les 4 jours et demi sont le meilleur. D'accord pour la coupure du mercredi, pour les plus petits peut-être, mais en tout cas, les 4 jours et demi, même avec le mercredi, est meilleur que les 4 jours tout court. Ils sont tous unanimes là-dessus. Les 4 jours, c'est ce qu'il y a de pire pour l'enfant, on est tous d'accord. Les 4 jours d'école, qui sont donc plus longs, fatalement, ce sont 4 journées de classe qui sont plus longues, c'est ce qu'il y a de pire par rapport à 4 jours et demi qui sont donc 4 journées plus courtes avec une demi-journée en plus. Je ne comprends donc pas que vous puissiez dire que c'est ce qu'il y a de mieux pour l'enfant. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que vous dites que c'est la proposition la plus cohérente et que les parents ne choisiront pas le samedi, alors comment est-ce que vous pouvez imaginer de proposer comme seul choix les 4 jours et 4 jours et demi avec le samedi ? C'est quand même très étrange. Au moins, proposez les 3 choix avec les 4 jours et demi dont le mercredi, ce serait la moindre des choses. Les

parents qui nous parlent à nous nous disent d'au moins proposer de rester à l'existant. Si vous êtes sûrs qu'ils ne vont pas choisir cela, ne leur proposez pas.

Mme Taffet

Mais il me semble Madame Faës qu'en commission l'on ait proposé que 4 jours et que vous aviez marqué votre demande aussi d'aller jusqu'à ce choix du samedi pour les 4 jours et demi.

Mme Faës

Je termine. Pour ce qui est du mercredi, je pense que pour que l'accueil soit de qualité, il ne suffit pas d'empiler des activités, fussent-elles de qualité. Un accueil qualitatif, ce ne peut être qu'un accueil avec un projet pédagogique et une équipe pérenne, toujours la même. Empiler des activités, même si elles sont passionnantes, cela ne fera jamais un accueil de qualité. Mon vœu le plus cher serait de voir disparaître l'activité pompon.

Quand on voit les programmes des TAP de Saint-Avertin qui sont publiés sur les réseaux sociaux, on voit que tel jour ils ont « pompon ». J'espère que cela va disparaître, pour l'honneur de Saint-Avertin et pour les enfants, que l'on paye des animateurs pour faire des pompons. C'est une petite blague mais il faut que cela disparaisse.

M. le Maire

Vous avez raison. Ce n'est pas parce que c'est le Vendée Globe et qu'il faut mettre cela sur les chapeaux des marins. Je n'ai pas connaissance de cette activité. Maintenant, je suis prêt à les découvrir et à m'assurer que l'on n'ait pas spécialement des animateurs pour cela. C'est un véritable sujet.

J'ai juste une précision sur la journée plus longue. Effectivement, c'est une crainte mais vous le voyez dans la présentation, elle est résorbée en grande partie par la diminution de cette pause méridienne qui était trop longue puisqu'on l'a réduite à 2 heures volontairement pour permettre des temps de présence, des amplitudes horaires similaires. Au global, l'amplitude horaire d'un enfant sur l'établissement, et vos collègues enseignants vous le diront, est la même à 10 minutes près. Et ce n'est pas parce que l'on a réduit le temps de la pause méridienne, donc avec plus de présence des enfants sur place, qu'ils vont être plus en difficulté, au contraire. Tous vos collègues enseignants le disent clairement dans les Conseils d'écoles. Le temps de rupture du mercredi permet justement d'assurer peut-être ces quarts d'heure de plus dans les 4 journées qui vont être consacrées parce qu'ils se seront posés. Alors qu'aujourd'hui, en ayant des temps scolaires peut-être moins longs mais des amplitudes horaires de présence à l'école tout aussi longues, le jeudi matin, les enfants sont out.

Mme Faës

Je vais me faire détester de tous mes collègues enseignants si je propose le mercredi.

M. le Maire

C'est cela qui est important, ils sont complètement out. Finalement, ce qui est proposé dans cette déclinaison, quand je dis que le mercredi est un temps d'activité périscolaire, au global, c'est un peu cela le plan mercredi. C'est ce qui existait dès 2014 quand Benoît Hamon a pris le ministère, il y est resté 4 mois et il a eu cette intention de dire qu'on a le droit de s'organiser dans les TAP pour pouvoir les poser au moment le plus opportun. Dans 80 % des situations, le moment opportun a été le vendredi après-midi où on disait aux équipes TAP qu'elles devaient prendre en charge les enfants et les enseignants étaient en week-end dès midi. Là, on propose que le temps TAP soit le mercredi matin parce que cela ne choquera pas du tout que les enseignants puissent prendre leur temps de

rupture aussi qui leur est nécessaire, puissent aller en formation, cela permettra aux enfants qui veulent faire des activités ludiques, de théâtre, d'avoir l'opportunité de le faire, cela permettra aux associations – puisque l'on parle de plan de relance – de pouvoir proposer des activités sportives, et je sais que Saint-Avertin Sports est friand de cette proposition, sur un temps le matin qui n'était pas propice à cela jusqu'à présent, cela permettra beaucoup plus de choses tout en gardant finalement les 4 jours d'activités scolaires.

Mme Lize-Brun

Sachant que nous étions tous d'accord pour dire que la semaine de 4 jours et demi avec le samedi inclus était la meilleure solution, c'est quand même ce qui était ressorti de cette commission, la difficulté que nous avons, c'était pour nous mettre d'accord sur la forme du vote. C'était cela le problème. A savoir, est-ce que l'on proposait, comme vous le disiez simplement, un choix au regard du mercredi, alors que nous, nous proposons d'offrir les 3 possibilités pour que le choix à faire soit réellement lisible. S'il n'y a qu'une seule proposition, c'est oui ou non. Mais les personnes qui auront à voter ne savent même pas sur quoi elles votent. C'est pourquoi, dans cette motion, vous avez repris la motion telle que vous vous l'entendiez, à savoir simplement proposer sur 4 jours. Alors que nous, si nous avons proposé une motion, ça aurait été avec le samedi et le mercredi comme proposition également, donc les 3 choix. Simplement vous entérinez le choix que vous avez fait vous.

M. le Maire

Quand on a conclu cette commission, je vous ai dit de prendre acte, puisque vous avez une position, et je vous ai dit que personnellement, le samedi matin me semble opportun sauf que sociologiquement, ce n'est plus possible. On le voit bien avec les interventions. Les parents d'élèves, quand on les a reçus dans cette salle, groupe scolaire par groupe scolaire, ce n'est plus possible. Et je vous rappelle, cela figure dans ce document quand même, qu'il a été à la charge de l'Education nationale de proposer aux Conseils d'écoles du mois de juin un vote, et qu'il en est ressorti, malgré les abstentions de parents d'élèves, il en est ressorti à l'unanimité un choix des 4 jours. Il faut que l'on tienne compte de cela aussi.

Mme Roffay

C'est pour répondre à Madame Faës sur les chrono-biologistes. J'ai fait partie d'une étude sur l'évaluation des nouveaux aménagements des temps scolaires et des rythmes par M. Testu, etc. J'ai été parmi les examinateurs. Je suis donc allée dans différentes écoles pour effectuer des tests attentionnels, des tests d'estime de soi et autres par rapport aux parents et enfants. Ce qui est ressorti, c'est pourquoi je ne suis pas forcément d'accord avec vous, c'est qu'au niveau attentionnel, donc nous c'était des élèves qui étaient sur un mercredi, avaient un taux attentionnel beaucoup plus bas que les autres élèves qui avaient cours les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il y avait aussi un niveau de satisfaction personnelle qui était beaucoup plus faible que les élèves qui ne travaillaient pas le mercredi.

Mme Faës

De quel âge ?

Mme Roffay

Tous les âges, sur le primaire et la maternelle.

Mme Faës

Quelle étude ?

Mme Roffay

Evaluation des nouveaux aménagements des temps scolaires et périscolaires, rythmes biologiques et psychologiques des élèves du cycle primaire.

M. le Maire

Etude portée par M. Testu et le deuxième, qui est-ce ?

Mme Roffay

René Clarisse, et d'autres. On a aussi remarqué qu'ils avaient une préférence pour les activités périscolaires au repos, ce qui montre quand même qu'ils sont fatigués et qu'ils ont besoin de davantage de repos que les élèves qui eux sont sur une semaine de 4 jours. C'est important de le dire.

M. le Maire

C'est très important.

Mme Moreau

Je voulais répondre à Brigitte dans le sens où là où je ne suis pas d'accord c'est que depuis 2 ans, le sujet des rythmes scolaires apporte beaucoup de discorde et de débat au sein des parents d'élèves. Aujourd'hui, ce que les parents d'élèves veulent, ce n'est pas le choix. Ils en ont marre, ils ne veulent pas le choix, ils veulent que la municipalité propose et impose quelque chose. Le choix, ils ne l'attendent pas. Et je soutiens le choix qui est formulé aujourd'hui. Le choix de proposer 4 jours et demi avec le samedi matin, en effet, pour avoir été présente et en parler avec les parents, ce n'est pas le choix que la société actuelle portera puisqu'aujourd'hui, entre les parents divorcés et les activités autres, les parents ne veulent pas du samedi matin. Du coup, le choix se résume à un seul et le mieux aujourd'hui est la semaine de 4 jours. Tout ce que les parents attendent, c'est de savoir quel choix a été fait et comment l'on va organiser la rentrée de septembre : les horaires, à quelle heure c'est le matin, est-ce qu'il va y avoir le mercredi.

Mme Lesimple

Trois points. Le premier : j'ai fait du boîtage ce week-end sur les Comités de quartiers. En faisant le boîtage, trois questions m'ont été posées. La même question par des familles différentes, un papa et deux mamans : quand est-ce que l'on va passer aux 4 jours ? Est-ce quelque chose va être envisagé à Saint-Avertin parce que l'on n'est pas traité pareil que dans l'ensemble des communes ? Ils l'ont demandé avec des mots différents, mais c'est cela qui revient. Ce qui les préoccupait, ce ne sont pas les arbres ni les difficultés au niveau du centre-ville, c'est la question du moment.

[Propos inaudibles]

Deuxième point, et là je parle en connaissance également, les familles recomposées : la manière dont les magistrats positionnent le switch des enfants avec les parents, le vendredi fait partie de cette

journee qui fait qu'à la fin, le vendredi, on récupère l'enfant. Donc, cela pose une difficulté sur la manière dont sont organisés les transferts d'enfants entre les parents. C'est ainsi, c'est notre fonctionnement aujourd'hui. On n'y peut rien, on peut dire tout ce que l'on veut, mais cela pose une vraie difficulté tout de même. Mais c'est aussi que dans l'intérêt de l'enfant, ça doit bien se passer sur ce point-là.

Je terminerais sur la priorité de l'équipe enseignante. Les enseignants souhaitent, pour la plupart, mais peut-être pas tous, que ces 4 jours soient quelque chose qui soit applicable. Pour conserver nos enseignants et les rendre pérennes, et avoir des équipes qui sont intéressantes pour les enfants, il faut qu'il y ait cette pérennisation. Si nous restons sur 4 jours et demi, alors encore une fois je n'ai pas d'enfant en bas âge scolarisé alors je ne suis pas à titre personnel concernée, mais j'ai des oreilles, je vois aussi ce que les gens demandent, je vois aussi ce qu'il en est exactement sur les difficultés attachées à ce qui est prévu. A partir de là, quelque part, c'est quelque chose qui s'impose dans le bon sens, c'est du bon sens. La manière dont les questions sont posées, pour moi ce n'est pas ouvert à la critique, même si la critique est normale.

M. le Maire

Et elle permet d'avancer.

M. Khabbich

En ce qui concerne les CP par exemple, l'après-midi, est-ce qu'il y a une étude pour prévoir une ATSEM pour les instituteurs ? Parce que l'après-midi, il n'y a pas d'obligation.

[Propos inaudibles]

M. le Maire

Il n'y a pas d'ATSEM en CP, uniquement en maternelle. En grande section de maternelle ?

D'abord, il n'y a aucune obligation de poser des ATSEM dans les écoles. En termes juridiques, il n'y a aucune obligation. Il se trouve qu'à Saint-Avertin, et depuis longtemps, et je trouve que l'idée est bonne, de mettre les ATSEM avec les petites et moyennes sections, et comme les grandes sections de maternelle sont dans le même cycle scolaire que les CP, on va en mettre un demi-poste pour favoriser l'apprentissage, la préparation, la sortie vers l'établissement élémentaire, donc le CP, qui est le même cycle scolaire. Pour autant, dès lors que l'on a des classes dédoublées ou quelques complications, d'absence ou autre, on le rajoute systématiquement. Mais ce n'est pas absurde de dire que nous les préparons à la sortie. C'est un travail sur l'autonomie. Cela n'a rien à voir avec les rythmes scolaires.

M. Khabbich

Je sais bien, mais c'était pour savoir car cela permet de voir les ressources avant de parler de charges.

A titre personnel, pour les rythmes scolaires, le rythme des 4 jours m'allait bien en termes d'organisation d'avoir la coupure le mercredi. Après, je ne parle pas de moi mais de l'intérêt de l'enfant.

Vous avez une étude de chrono biologistes qui est favorable à l'école le samedi matin. Moi, je ne vais pas me prononcer sur le rythme.

C'est bien de prendre ce courage, parce que l'Education nationale aurait pu prendre sa responsabilité et imposer cela à la commune au lieu de jeter la patate chaude aux collectivités locales en les laissant affirmer leurs arguments politiques. Ça devrait être imposé par l'Education nationale dans l'intérêt de l'enfant. Comme l'Education nationale est l'avenir de la France, quelle que soit la décision prise par la collectivité, c'est déjà un point du courage.

Après, je rejoins Isabelle sur ce qu'elle a dit sur les propositions. A partir du moment où l'on souhaite discuter, même si on sait que le rythme d'aujourd'hui est le plus pertinent, le plus intéressant pour tout le monde est de 4 jours avec la coupure du mercredi matin, on doit mettre en avant une démocratie délibérative. On peut mettre en discussion tous les cas possibles. On discute d'abord, avant de proposer des votes.

Si on fait une coupure le mercredi matin, il faut parler de la charge financière des familles. Il faudra en parler concrètement par la suite, selon le revenu des familles, qu'est-ce que ça vaut ?

M. le Maire

35 centimes de l'heure.

M. Khabbich

C'est un risque de proposer les 4 jours, même si c'est une majorité qui les demande, et de le mettre au vote, autant tout mettre sur la table selon moi.

M. Guihéry

Je vais essayer de recentrer le débat. Je suis complètement dans le sujet car je suis parent séparé et mes deux enfants sont en bas âge, en maternelle et en élémentaire. Autant dire qu'effectivement, les rythmes scolaires, c'est ce que l'on entend tous les jours à la sortie de l'école. C'est le sujet principal des parents aujourd'hui. On a reçu, avec M. le Maire et Brigitte, dans cette salle, les représentants de l'école Henri Adam. A la fin de cette réunion, ce qui en est ressorti, leurs mots étaient qu'ils ne voulaient pas de proposition, ils veulent un passage à 4 jours. On sait que les parents ne veulent pas des 4 jours et demi. Les parents ne veulent pas se diviser, et l'on sait qu'aujourd'hui, les parents ne voteront pas le samedi matin. Ils nous ont dit avoir besoin d'une position claire de la mairie.

Je pense que c'est une proposition claire et assumée. Quand je vois les horaires proposés, l'amplitude est certes assez longue pour les enfants, mais aujourd'hui, quand je vois que je récupérais mes enfants à 15h55 à la sortie de l'école, qui finit le travail à cette heure pour aller chercher ses enfants à l'école ? Personne. Et qui, aujourd'hui, assumerait de prendre dans son travail une pause méridienne de 2h30 le midi ? Personne. Pourquoi nos enfants ont-ils 2h30 le midi ? Ce n'est pas cohérent. Donc, je pense que la solution qui est apportée aujourd'hui est cohérente. La proposition du mercredi est cohérente et les tarifs aussi.

[Propos inaudibles]

M. Villemagne

Par rapport à ce qui s'est dit à la commission, c'est vrai que j'ai été un peu choqué par certains dires où de toute façon, les parents mettent les enfants devant la télé.

Mme Lize-Brun

Nous n'avons pas dit « les » parents mais « des » parents, et c'est une réalité.

M. Villemagne

C'est votre opinion, je ne la partage pas forcément.

Mme Lize-Brun

Moi je pense seulement que ce sont des retours d'enseignants où les enfants sont en difficulté, notamment au retour de week-end.

M. Villemagne

C'est votre réflexion.

Mme Lize-Brun

Non, c'est une étude qui a été faite.

M. Villemagne

Peut-être, mais en tout cas, je ne partage pas cet avis-là.

[Propos inaudibles]

Vous avez aussi dit qu'il fallait proposer le samedi parce que si nous propositions autre chose, ça ne serait pas retenu parce que les enseignants ne voudront pas de leur côté.

Mme Lize-Brun

On n'a pas dit cela. On a dit qu'il fallait faire les 3 propositions.

[Propos inaudibles]

Mme Lacroix

Je suis assez étonnée d'apprendre que les représentants de parents ne veulent pas être consultés mais veulent qu'on leur impose quelque chose. Ce n'est pas le retour que j'ai eu au sein de l'association de parents. Et d'autre part, je trouve cela assez choquant quand même de dire que les parents ne font pas faire les devoirs.

[Propos inaudibles]

Là vous nous dites que l'on va leur imposer quelque chose parce qu'ils ne veulent pas s'impliquer, ils ne veulent pas de communication. Je trouve cela assez choquant et je trouve que l'on devrait donner aux parents la possibilité de se prononcer.

M. le Maire

Vous avez raison Véronique, c'est ce qui est fait d'ailleurs parce que l'on a demandé aux représentants de parents d'élèves, ils ont été élus et donc représentent les parents d'élèves, on leur a demandé de pouvoir se mobiliser et ils le font. Vous avez dû recevoir, en tant que parent d'élève, un courrier normalement de ces représentants, vous disant, vous incitant à envoyer un mail sur l'adresse générique mairie que l'on a mise à disposition. Ils ne vous l'ont pas donné à Henri Adam ? Ils l'ont fait aux Grands Champs et à Christophe Plantin. Les trois groupes scolaires se sont en plus concertés pour n'avoir qu'une seule et unique communication. Le but étant qu'ils nous sollicitent en mairie, et c'est le cas depuis la semaine dernière. A ce jour, à midi, on a 10 sollicitations sur 1 200 élèves. 9 pour un maintien des 4 jours et demi avec le mercredi, et 1 pour un passage aux 4 jours.

J'entends vos remarques. Je veux juste remettre le cadre sur ce qui a été évoqué et validé dès le mois de juin. Une décision posée par l'Education nationale à laquelle nous n'avons pas voulu participer, Mme Le Bret et moi-même, alors qu'on avait une voix chacun. On n'a pas voulu participer, ce n'était pas dans notre intention. Mais sans notre participation et tenant compte des abstentions et non votes des parents d'élèves, je vous rappelle quand même que le choix était porté à 4 jours. On n'a pas voulu rentrer dans ce débat-là, on n'en a pas tenu compte. On ne tiendra pas compte de ce vote aujourd'hui puisqu'on pourrait très bien entériner en disant qu'ils ont décidé cela au mois de juin, on applique cela immédiatement. Non. Il y a de nouveaux parents d'élèves, il y a de nouvelles directrices, il y a des nouveaux enseignants. Nous voulons donc repartir sur une feuille blanche.

Proposer 3 choix, cela peut effectivement paraître très démocratique. C'est très explosif surtout, parce que c'est un vote à main levée. Il y a des parents d'élèves qui vont se positionner en fonction de ce qu'ils pensent, de leurs valeurs mais aussi de ce qui peut être apporté et de ceux qu'ils représentent. Ce sera alors le bazar, comme ça s'est produit en 2018. Il y a parmi ceux-ci des gens qui voteront 4 jours, d'autres qui voteront absolument 4 jours et demi, et cela va être explosif. Cela va arriver à une autre incohérence où l'on se retrouve dans un groupe scolaire avec que des listes de représentants de parents d'élèves dites indépendantes. On a 3 listes indépendantes. Elles sont où les valeurs ? C'est un choix humain, ce n'est plus un choix de valeurs du coup. On se retrouve donc avec des clivages, avec des tensions qui ne sont pas nécessaires.

Attendez, le choix ne veut pas dire non plus que les gens vont forcément voter pour cela. Il peut aussi y avoir un vote contre. On peut très bien proposer 4 jours, sans le mercredi donc, et il ressort des conseils d'écoles un vote contre. A ce moment-là, on pourra proposer deux alternatives : le mercredi matin ou le samedi matin. Mais laissons déjà les conseils d'écoles s'exprimer sur ce choix là puisque c'est celui qui a été porté déjà dès le mois de juin.

Tel que l'on vous le présente dans ce document, le mercredi doit être considéré comme un temps de TAP. Ce n'est même pas une histoire économique. Cela ne nous coûtera pas moins cher de faire ça, pas du tout. C'est juste de proposer une déclinaison plus souple avec une capacité d'accueil, le mercredi, très large. Les parents peuvent laisser dormir leurs enfants et les accompagner plus tard. C'est 9h30, ce n'est plus 8h30. Cela permet justement plus de souplesse, un coût de participation dérisoire pour les plus bas revenus. Il peut y avoir des fonds de solidarité, sans étude et diagnostic sociaux particuliers.

Surtout, il faut apaiser les tensions. Aujourd'hui, ce n'est pas simplement de dire que l'on souhaite passer à 4 jours qui crée des tensions, c'est de dire que l'on remet ce sujet clivant sur le tapis des familles. J'ai entendu cela de ce que vient de dire Maxime, des parents d'élèves de Christophe Plantin, car les 3 groupes scolaires se sont comportés différemment, de ce qui est ressorti mais pas de tous, d'une majorité. Pour la majorité, c'était de dire qu'il faut poser une décision, qu'elle soit acceptée ou non, car ce sera beaucoup plus simple que de donner des choix qui vont encore créer des clivages et une montée en tension.

M. Quiène

Je crois que ce qu'a dit Monsieur le Maire est très important. Alors tout ce qui a été dit était intéressant aussi. Il faut qu'on l'entende tous. C'est un truc où personne ne sera jamais d'accord. Tout le monde a un avis sur la question. Ne vous aventurez même pas, c'est vraiment un conseil que je vous donne. Vous allez avoir 3 satisfaits, 5 qui ne vont pas être d'accord avec vous, mais que des coups à prendre.

Je vais juste essayer de me rappeler. Il y a un petit moment maintenant, le gamin que j'étais avait cours sur 4 jours et demi avec le samedi matin. Le souvenir que j'en ai, c'est que ce n'était pas si évident que cela objectivement. Alors pour les enseignants qui me supportaient 4 jours et demi au lieu de 4, ce n'était pas si évident et je leur tire mon chapeau. En étant plus sérieux, j'ai un souvenir très précis : le samedi midi, c'était l'enchaînement. C'est-à-dire qu'on sortait de l'école, on déjeunait hyper rapidement, et il fallait ensuite se changer, aller au football. C'est tout bête, mais digérer quand on joue au football, c'est un concept. J'avais 2-3 petites ambitions en foot et ça m'a très clairement gêné à partir du CM1-CM2.

Mme Faës

Ça y est, j'ai changé d'avis !!!

M. Quiène

Je fais un retour du gamin que j'étais, point. Après, chacun a son ressenti. C'est le souvenir que j'en ai. S'il y avait eu 4 jours, je vous avoue que surtout à partir de 8-9 ans, ça m'aurait fait du bien d'avoir le samedi matin de libre.

Maintenant, je n'ai pas d'avis tranché sur la question puisque je sais que personne ne sera jamais d'accord. Aujourd'hui, beaucoup de choses sont dues aux parents. On ne pense pas avant tout aux enfants. Je n'ai pas la prétention d'être un expert, donc je ne peux pas dire si c'est mieux 4 jours ou 4 jours et demi. Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que les parents sont très exigeants, trop exigeants avec les autres alors qu'eux-mêmes ne s'appliquent pas un certain nombre de choses qu'ils reprochent aux autres. Collectivement, encore une fois, les gens qui sont en dehors, tous un peu énervés parce qu'il y a un peu de tension, etc., ils sont prêts à râler pour tout. Je pense qu'aujourd'hui, il faut essayer de trouver une solution, qui ne sera jamais la bonne à 100 %. Il faut que l'on en discute ensemble et que l'on avance. Effectivement, il faut bien prendre une décision sur ce dossier.

Mme Gaultier

J'ai entendu en fait, dans ce que disait Maxime, le fait que les parents voudraient que le choix soit proposé par la mairie, peut-être que c'est bien aussi pour préserver, dans un contexte qui est quand même compliqué pour tout le monde, l'entente, l'harmonie, la sérénité entre les parents, entre deux versions, deux opinions qui peuvent s'affronter, à juste titre, qui ont des problèmes organisationnels, peut-être plus philosophiques ou d'équilibre des enfants. Et ce choix-là, c'est un choix qui peut être courageux et assumé par l'équipe municipale et par le Maire, mais toujours dans le but d'apaiser. Notre rôle à nous, c'est de ne pas envenimer le débat. On va trouver des experts dans tout, sur tout. Tatiana, qui est du métier, j'ai envie de me dire aussi qu'elle a sûrement raison. Après de voir tous les experts, lesquels, quelles études, quand précisément, pour qui ? A un moment, il faut prendre une décision ferme. Il faut que l'on pense à l'harmonie dans notre ville et à l'équilibre entre les parents parce que c'est bon pour les enfants.

Mme Lacroix

Sur le fait que les gens ne seront jamais d'accord, effectivement, on n'arrivera pas à un consensus, cela paraît assez clair.

Après, le point culminant d'une démocratie, c'est le vote. Une fois que les gens ont voté, il y a un résultat. En France, généralement, les gens s'y fient. Même si on n'a pas voté pour la personne qui est élue, la démocratie est de dire que la personne a été élue à la majorité. Si sur un sujet qui est important pour les gens, qui leur tient à cœur, on ne le fait pas, je trouve que ça n'a pas de sens. C'est justement sur les sujets qui nous tiennent à cœur qu'il faut faire des votes et faire vivre la démocratie. Sinon cela aurait quel intérêt ? C'est justement dans ces cas-là qu'il faut faire jouer la démocratie, pour que la décision soit connue et acceptée. Si j'ai voté pour 4 jours mais que ce n'est pas la solution retenue, et bien j'accepterai la chose puisque c'est issu d'un vote. Si chacun a donné sa voix, la décision s'impose. La démocratie doit jouer quand c'est compliqué.

M. le Maire

C'est ce qui a été fait au mois de juin, il y a eu un vote.

Mme Lacroix

Non, parce que les associations de parents n'ont pas eu le temps, au mois de juin, de consulter les parents. Ces associations de parents sont là pour consulter les parents et les représenter. Elles ne sont pas là pour voter en fonction de ce qu'elles pensent elles. En juin, certaines associations de parents n'ont pas voté parce qu'elles n'ont pas eu le temps de les consulter. C'est justement cela le problème. Et je pense que la bonne manière de faire aurait été de prendre les choses sereinement, commencer cette réflexion en septembre, quand il n'y avait pas encore la Covid, qu'on avait un peu de temps, et laisser aux associations de parents le temps de consulter, d'expliquer les choses, leur donner toutes les informations, le fonctionnement des TAP, etc., et les laisser sereinement consulter les parents.

M. le Maire

Pourquoi est-ce qu'on ne l'a pas fait en septembre ? Tout simplement parce que les élections de parents d'élèves se font juste avant les vacances de la Toussaint. Il fallait donc attendre ces élections avant d'engager quelque chose. Ce n'est pas une mauvaise volonté de notre part. C'est comme cela que ça a été posé par l'Education nationale encore une fois.

Mme Le Bret

Juste pour reprendre ce qui a été dit. C'est vraiment un sujet qui ne peut pas remplir l'avis généralisé. Je voulais juste rappeler que Madame Albert, l'inspectrice de l'Education nationale, nous a bien signifié que normalement, enfin le débat est toujours intéressant, mais l'avis et la décision relèvent du Maire. Quand Laurent Raymond a proposé, en septembre, et a annoncé qu'il n'y aurait plus d'école le mercredi, c'était de son fait, de son droit. Il est à même de le décider. Et donc, c'est un vrai sujet. On laisse le débat éventuellement et on a pu aussi constater, comme le disent mes collègues, qu'au cours des réunions, le débat, on a bien senti qu'il n'y aurait pas de consensus. Donc, remettre le couvert comme il a été mis à une certaine époque et qui a provoqué, en effet, une tension très importante, nous n'avons pas du tout envie de recommencer.

Je n'étais pas là, mais cela a laissé des traces et j'en entends parler depuis que nous sommes arrivés. C'est encore vraiment très fort et très présent. Si les parents, certains n'ont pas voulu voter au mois de juin, c'est parce qu'ils voulaient débattre et redébattre alors que le sujet ne peut pas trouver consensus.

M. Colombat

Je voulais dire la même chose que toi donc je vais être plus court. Je crois quand même qu'il y a eu un débat qui n'était pas complètement des plus prudents.

Deuxième chose, il y a quand même la complication de la crise. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de complications.

Troisièmement : remettre cela sur le couvert, bien que l'on soit en démocratie, je crois qu'effectivement l'on va vers des ruptures, ce qui ne sert pas à grand-chose.

Et dernière chose : peut-être qu'il y a un moyen d'avancer. C'est de dire voilà, nous proposons cela. Est-ce que vous êtes pour ou contre ? S'il y a une majorité de contre, on en rediscute. S'il y a une majorité de pour, on n'en parle plus. Il peut donc y avoir un vote sur les 4 jours que l'on propose. Si la majorité est contre, on en rediscute. Sinon, c'est acté. On ne peut pas dire qu'il y a un déni de démocratie quand même.

Mme Lemaure

Je n'ai pas d'enfant mais je pense que les parents, au bout d'un moment, ils ont envie de planifier, de savoir où ils vont, comment ils vont s'organiser. Cela ne se fait pas la veille pour le lendemain. Donc, au bout d'un moment, je pense qu'il faut prendre des décisions. Tout à fait, vraiment. Cela fait longtemps que l'on en parle, on ne va pas recommencer. A un moment, il faut savoir s'arrêter.

M. Khabbich

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, l'exemple de Thomas Quiène qui est personnel. Quand on étudie un échantillon ou que l'on veut parler de la population, on ne s'intéresse jamais à un cas personnel. Quand vous faites des statistiques ou des mathématiques, vous faites des échantillonnages, c'est-à-dire qu'il faut voir la théorie du grand nombre et il y a les cas limités. Même quand vous augmentez l'échantillon, vous êtes à 95 % de votes en votre confiance, il y a toujours 5 % de risque.

M. Quiène

Oui, il y a des atypiques.

M. Khabbich

On parlait de rythmes. C'est quelque chose qui devrait être décidé par l'Education nationale, je suis tout à fait d'accord. Si la Commune doit l'assumer, je suis complètement d'accord avec la Commune. C'est un courage, l'on prend le courage de proposer quelque chose. Après, faire un vote binaire, comme le dit Philippe, c'est sûr que les familles apprécieraient aujourd'hui que de dire oui ou non. Après, les personnes qui vont voter, vont-elles le faire pour l'intérêt de l'enfant ou pour leur confort à l'instant T ?

M. Quiène

Cela est une vraie question.

M. Khabbich

L'un des grands pionniers des rythmes biologiques, c'est-à-dire que c'est un chercheur allemand qui a fait des publications en 1970 sur le rythme biologique de l'enfant, son métier c'était cela : la période de concentration de l'enfant. Avec ses échantillons, il a trouvé que de 9 heures à 11 heures, de 14 heures 30 à 16 heures, je ne vais pas rentrer dans le détail, et sur la partie des rythmes scolaires ; on y ajoute les chercheurs français, les chrono biologistes, avec le samedi matin. Pourquoi je parle de ce scientifique ? Si on peut faire voter les parents, pour leur confort, leur permettre d'avoir toutes les informations à leur disposition pour pouvoir voter.

Mme Lemaure

Mais ils les ont eues, cela fait 2-3 ans que ça dure.

M. Khabbich

Ce sont des informations scientifiques sur l'intérêt de l'enfant. Quand l'intérêt de l'enfant est réalisé, c'est l'avenir de la France qui sera assuré, parce que tout se joue à l'école maternelle et primaire. C'est là que se joue l'avenir d'un Etat.

M. le Maire

Tout se joue avant 6 ans, on est d'accord.

Mme Lacroix

Un dernier point. Si vous dites qu'il faut juste faire un vote pour ou contre, si les gens votent contre, qu'est-ce qui se passe ? Est-ce que l'on reste à 4 jours et demi avec le mercredi ?

M. le Maire

La réponse est très concrète. On propose 4 jours, si les gens votent contre, on reste à 4 jours et demi.

Mme Lacroix

Mais avec le samedi ou le mercredi ?

M. le Maire

On proposera la solution. Personnellement, je change de casquette et ne suis plus le Maire, et on l'a vu en débat, je suis intimement convaincu que pour la demi-journée, c'est le samedi matin qui est important. Mais cela ne passera pas, ce n'est pas possible. On le sait tous, et on en est convaincu, Brigitte la première.

Reprenez les débats des rythmes scolaires que l'on a eus en Conseil municipal en 2014. C'est ce qui ressortait systématiquement. Dans tous. Dans le groupe de Brigitte, et particulièrement Lionel Jeanjeau de le dire. C'est ce qui est attendu, c'est ce qui est nécessaire, c'est ce dont les enfants ont

besoin. On peut proposer cela mais ça ne passera pas. Dans ce cas-là, ce sera le mercredi matin. Sauf que ce n'est absolument pas, et reprenez les avis et le regard du nouveau DASEN, mais le précédent était pareil puisque c'est lui qui nous a incité à passer ce vote en juin, on ne voulait pas, parce qu'il voulait que l'on passe à 4 jours. Mais lui est pareil. Il ne le dit pas comme cela parce qu'on ne le connaît pas, on n'a pas encore sympathisé mais il veut faire la même chose.

On parle de cohérence territoriale. Il faut avoir des projets, des périmètres qui soient cohérents. Là, on parle de la Métropole. Il y a 3 principales villes qui sont aujourd'hui à 4 jours et demi : Saint-Pierre, Saint-Avertin et Chambray, l'axe A10. Après, il y a Notre-Dame-d'Oé, Saint-Etienne-de-Chigny. Chambray ne changera pas, mais à Saint-Pierre, ils basculent. A Tours, ils restent. Ils font une étude parce qu'ils veulent que ça passe bien mais ils restent. Economiquement, cela leur coûtera très cher de le faire et ils ne couvriront pas leurs charges, donc ils restent. C'est cela la cohérence en fait.

Ce que je vous propose, du coup, j'entends vraiment les remarques et je partage la plupart des points de vue que vous pouvez porter, je suis intimement convaincu que le mercredi, ce n'était vraiment pas bien. Ce n'est pas bon. Pour autant, ce que l'on propose dans cette déclinaison et le document que l'on vous donne, qui est un document support de réflexion, on vous propose 4 jours et demi. Je suis en train de vous dire que le mercredi matin, ce sera les TAP. Au lieu de les avoir sur des temps périscolaires et la pause méridienne, ou de les poser sur un vendredi après-midi ou d'autres temps comme cela se fait dans d'autres écoles, on vous propose qu'ils soient posés le mercredi matin. En gros, c'est 4 jours et demi avec un TAP le mercredi matin. C'est un peu cela.

Vous allez me dire que non parce que pour les TAP, il n'y a pas de participation financière alors que là il y a effectivement quelque chose. Effectivement, il y a quelque chose mais avec une souplesse qui n'existe pas dans les TAP puisque ceux-ci restent sur des horaires figés. Là, on est sur une forme de souplesse, qui donne l'opportunité aux parents de ne laisser leurs enfants éventuellement que le mercredi matin, avec le repas. Cela veut dire qu'ils vont payer, pour les plus bas, 75 centimes de l'heure pour garder l'enfant de 9 heures 30 à 13 heures avec le repas compris. C'est une formule assez souple.

Je vais soumettre au vote la proposition d'un rythme de 4 jours avec une organisation du plan mercredi, qui propose des organisations en corrélation forte avec le programme de l'Education nationale et des écoles. Si le retour dans ces écoles est négatif et si les retours des parents d'élèves sont significatifs, parce qu'au bout de 7 jours on n'en a que 9 – les Conseils d'écoles se feront en conseils extraordinaires au mois de mars, on a donc encore le temps – nous proposons les 4 jours avec un plan mercredi fort sur les activités importantes des partenaires locaux (cours de musique, de théâtre, du sport, du tourisme, peu importe mais autre que des pompons) et puis si les résultats sont négatifs, on partira sur une forme de 4 jours et demi avec désespoir de ne pas pouvoir le faire le samedi parce que c'est ce qui serait le plus cohérent ; et puis de ne pas entrer dans une logique cohérente métropolitaine puisqu'il n'y aura qu'une cohérence globale avec des cours le mercredi matin qui n'ont pas lieu d'être.

Je soumetts donc cette appréciation-là, avec un retour en arrière possible si les résultats aux Conseils d'écoles extraordinaires du mois de mars sont négatifs.

Mme Lize-Brun

Je voudrais une précision. En fait, c'est exactement ce qui est écrit sur la motion ? Je ne vois pas tellement la différence sachant que la difficulté dans les 4 jours, c'est de ne pas avoir.

[Propos inaudibles]

C'était cela le sujet n°1.

M. le Maire

Il n'a jamais été écrit dans les textes. Il y a 9 demi-journées d'apprentissage. Il y a 9 demi-journées de présence à l'école. Pour preuve, les TAP peuvent se faire sur des demi-journées.

Mme Lize-Brun

La présence à l'école, ce n'est pas le temps scolaire. C'est l'encadrement dans le lieu de l'école.

M. le Maire

Tenant compte des TAP.

Mme Lize-Brun

Ce n'est pas du tout la même chose.

M. le Maire

Les TAP rentrent dans les 9 demi-journées.

Mme Lize-Brun

On ne peut pas assimiler 4 jours + le mercredi les TAP à 9 demi-journées de présence en classe. Cela n'a rien à voir. Peut-être que vous faites une confusion, je ne sais pas. Ce n'est pas la même chose.

M. le Maire

Je ne vous dis pas que c'est la même chose.

Mme Lize-Brun

C'est pour cela que ce que j'avais mis en avant, en tant que professeur et aussi des instituteurs et professeurs des écoles que je connais qui ont des CM1 et CM2, qui disent que les apprentissages en classe sont essentiels en échelonnement. C'est-à-dire qu'il vaut mieux avoir 9 demi-journées que seulement 8. Ce n'est pas du tout la même chose.

M. le Maire

D'où la volonté également d'apporter sur les temps périscolaires, le soir notamment, de l'aide aux devoirs, qui n'existait plus, sur un temps de proximité individualisé et qualitatif, assuré par des enseignants, puisque certains veulent pouvoir le faire, et d'autres personnes spécialisées, sur ces attentions-là.

Donc, oui l'attention qui est écrite c'est ce que je vous propose, c'est ce sur quoi l'on a commencé à bosser. C'est d'être dans cette proposition-là. Je la résume concrètement. 4 jours, le mercredi étant le plan mercredi, en gros des TAP mais majorés puisqu'ils ne sont pas sur une demi-journée mais sur une journée complète, sur des organisations d'une souplesse quand même très importante, sur des demi-journées, sur des journées complètes, sur des demi-journées avec ou sans repas, une tarification qui est très basse pour permettre l'accès à tous. Si ce projet, cette proposition, lors des Conseils d'écoles, est déclinée, on basculera sur une proposition de 4 jours et demi.

Je soumetts à vos votes :

- Pour : 29
- Oppositions : 4
- Abstentions : 0

M. Le Maire lève la séance à 21h52.

Le secrétaire de séance : Mme Dublineau :



Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 a été affiché.

Le 13 octobre 2021

Le Maire
Laurent RAYMOND

